



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025



Table des matières

1	Le Rapport d’Orientation Budgétaire en résumé.....	4
2	Les éléments de contexte influant sur la prospective	5
2.1	Les éléments nationaux	5
2.1.1	L’inflation reviendrait vers 2 % d’ici début 2025, avec toutefois des à-coups sur les prix de l’énergie.....	5
2.1.2	Les taux directeurs de la BCE	5
2.1.3	Les principales mesures du PFL 2025 applicables au Sitcom.....	6
2.2	Les éléments à l’échelle du territoire.....	9
2.2.1	L’évolution des données et les hypothèses retenues	9
2.2.2	La Feuille de Route du Sitcom : une véritable dynamique pour renouveler le modèle du Sitcom.....	10
3	Les différents budgets	26
4	Les projections budgétaires – les grandes masses et indicateurs de gestion	27
4.1	Pour le budget principal	27
4.1.1	Les grandes masses budgétaires	27
4.1.2	Les épargnes et soldes financiers	27
4.1.3	Le fonds de roulement et résultat prévisionnel.....	28
4.1.4	Le ratio de désendettement.....	28
4.2	Pour le budget UVE	29
4.2.1	Les masses budgétaires.....	29
4.2.2	Les soldes financiers	29
4.2.3	Le fonds de roulement et résultat prévisionnel.....	30
4.2.4	Le ratio de désendettement.....	30
4.3	Pour le budget Valorisation.....	30
4.3.1	Les grandes masses budgétaires	30
4.3.2	Les soldes financiers	30
4.3.3	Le fonds de roulement et résultat prévisionnel.....	30
5	Les projections budgétaires	31
5.1	Les principales recettes de fonctionnement	31
5.1.1	Les contributions des membres.....	31
5.1.2	Les redevances	32



5.1.3	Les soutiens financiers perçus	33
5.1.4	La vente d'électricité.....	34
5.1.5	Les ventes de produits	34
5.1.6	Les recettes de reprise des matériaux	35
5.1.7	La facturation des services annexes.....	35
5.1.8	Autres recettes :	36
5.2	Les recettes d'investissement :	37
5.2.1	Le FCTVA.....	37
5.2.2	Les emprunts	37
5.2.3	Les subventions	38
5.3	Les principales dépenses de fonctionnement.....	38
5.3.1	Les charges de personnel.....	38
5.3.2	Les charges à caractère général.....	41
5.3.3	Les autres charges.....	43
5.4	Les principales dépenses d'investissement.....	43
5.5	Le profil de la dette	45
5.5.1	Pour le budget principal	45
5.5.2	L'encours de la dette pour le budget UVE.....	47
5.6	Les effectifs au Sitcom.....	49
6	Annexe : « Le vrai coût de la performance environnementale »	50

1 Le Rapport d'Orientation Budgétaire en résumé

Les actions du Sitcom s'inscrivent depuis 2021 dans le respect de la Feuille de Route 2021-2026, articulée autour de 5 axes stratégiques.



Pour l'année 2025, **cette Feuille de Route comporte 19 grands projets et 97 actions**, toutes axées vers l'amélioration des performances techniques, organisationnelles, environnementales et financières du Sitcom.

Les éléments de contexte

Les orientations budgétaires 2025 ont été bâties en tenant compte des éléments de contexte nationaux fortement contraints pour les collectivités (particulièrement celles en charge de la gestion des déchets), ainsi que sur des éléments locaux impactant les coûts de notre structure (une population en augmentation mais une baisse globale des tonnages collectés).

Les indicateurs de gestion des hypothèses de projection financières

Les mesures prises dans le cadre de la Feuille de route 2021-2026 et les efforts consentis permettent au Sitcom d'atteindre les objectifs fixés par la trajectoire financière.

En effet, alors que le DOB 2022 mettait en évidence une évolution inquiétante des finances du budget principal (épargne nette négative tous les ans, un taux d'épargne brute dépassant le 2^{ème} seuil d'alerte, un fonds de roulement inférieur aux besoins, une dégradation du ratio de désendettement...), le DOB 2025 montre une situation totalement différente à savoir :

- Des épargnes totalement reconstituées et un taux d'épargne brute supérieur à 12%
- Une épargne nette qui se stabilise à 3 millions d'euros permettant la réduction du recours à l'emprunt pour le financement des investissements
- Un fonds de roulement oscillant autour de 5 millions d'euros, montant correspondant à notre besoin en fonds de roulement
- Un ratio de désendettement qui passe de 11 ans à 2021 à 6 ans en 2026 (ratio qui intègre des montants d'emprunt en prospective qui ne seront peut-être pas réalisés)

L'évolution des contributions des EPCI

Fort de ces résultats, le taux d'évolution des contributions des **EPCI est fixé à 2.8% pour 2025**.



2 Les éléments de contexte influant sur la prospective

2.1 Les éléments nationaux

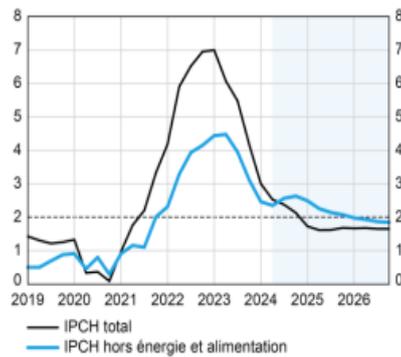
2.1.1 L'inflation reviendrait vers 2 % d'ici début 2025, avec toutefois des à-coups sur les prix de l'énergie

Sur l'ensemble de l'année 2025, les projections s'orientent vers une inflation à 2 % sous l'effet d'un ralentissement des prix des services qui reviendraient vers un rythme plus en ligne avec les hausses de salaire prévues après une phase de rétablissement des marges dans certains sous-secteurs.

En 2026, les prévisions stabiliseraient l'inflation à 1,7 %.

Graphique 3 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

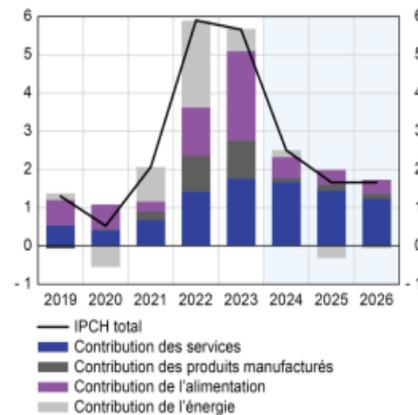
(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.
Sources : Insee jusqu'au premier trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

Graphique 4 : Décomposition de l'IPCH

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)

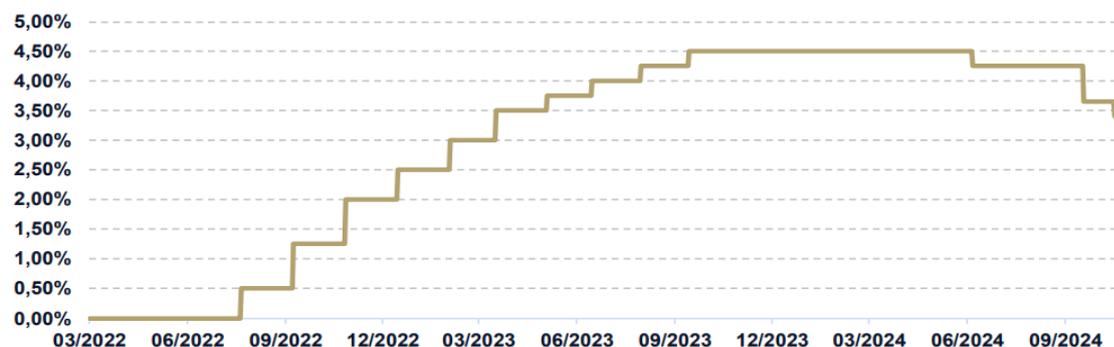


Sources : Insee jusqu'en 2023, projections Banque de France sur fond bleuté.

2.1.2 Les taux directeurs de la BCE

Taux historiques de la BCE

Evolution du taux de refinancement de la BCE



Source euribor-rates.eu/fr/taux-bce/



Les taux d'intérêt évoluent en cycles de hausse et de baisse. Actuellement, les principales banques centrales ne privilégient plus le resserrement monétaire qui était nécessaire pour contenir l'inflation. La BCE avait commencé son cycle de baisse en juin 2024. Le 12 septembre 2024, elle annonce une 2ème baisse de ses taux directeurs, suivie d'une 3ème le 17 octobre 2024.

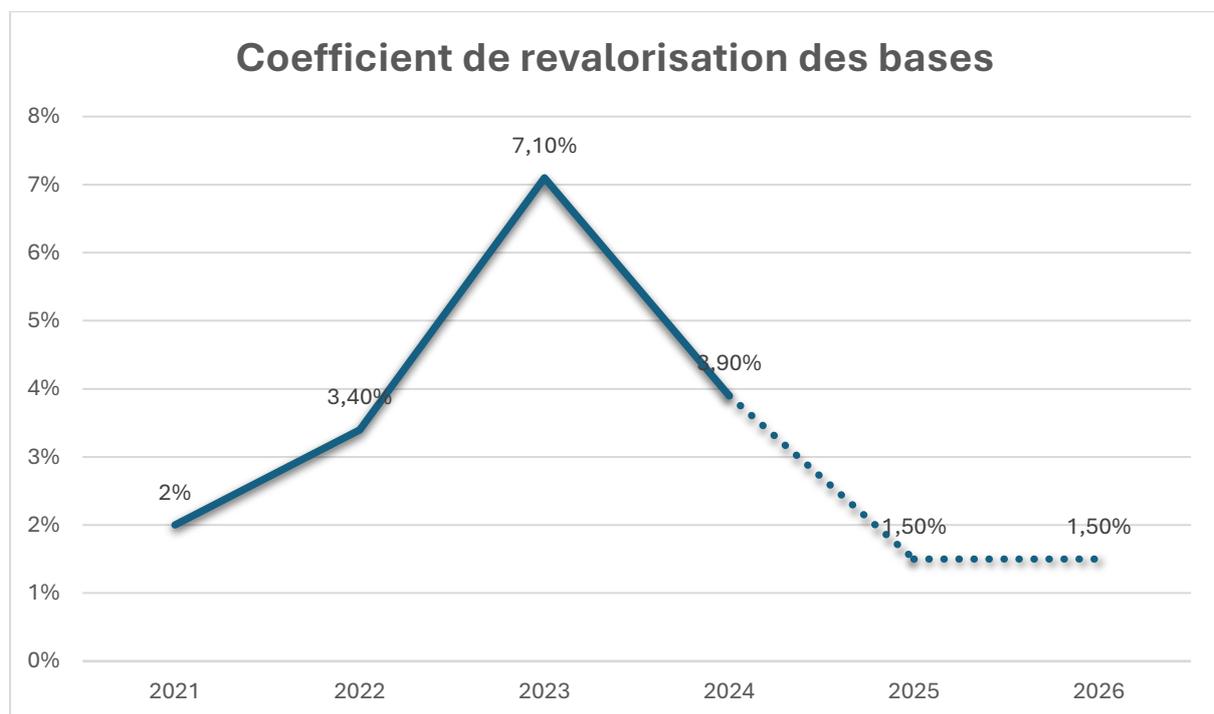
Le taux de refinancement de la BCE s'établit donc à 3,40%.

2.1.3 Les principales mesures du PLF 2025 applicables au Sitcom

2.1.3.1 Coefficient de revalorisation forfaitaire des bases 2025

Comme le prévoit l'article 1518 du CGI, depuis 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus de l'inflation prévisionnelle, comme jusqu'en 2017). Ce taux d'inflation est calculé selon l'Indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH).

L'IPCH applicable en 2025 ne sera constaté que début décembre 2024. Aussi, notre prospective se réfère donc aux dernières projections de la Banque de France à savoir une évolution des bases de +1.5%.



Impact pour le SITCOM : Cette évolution sera intégrée aux charges du budget UVE et du budget principal, tous deux assujettis à la Taxe foncière.



2.1.3.2 Suppression de la CVAE

Dans la dynamique initiée en 2021 d'allègement des impôts de production, la loi de finances 2023 prévoyait une division de moitié de la CVAE due sur l'année et sa suppression totale en 2024.

La loi de finances 2024 fixe un calendrier de suppression plus progressif pour les entreprises avec des taux d'imposition passant de 0.375% en 2023 à 0.28% en 2024, 0.19% en 2025 et 0.09% en 2026. La suppression totale de la CVAE étant prévue en 2027.

Le PLF (Projet de Loi de Finances) 2025 vient, à son tour, reporter la suppression totale de la CVAE. Aussi celle-ci est réduite de moitié jusqu'en 2027, l'autre seconde moitié sera réduite progressivement à partir de 2028. La suppression totale étant programmée en 2030.

Impact pour le Sitcom : le SITCOM, au titre du budget UVE, est appelé au paiement de la CVAE depuis 2023. Il demeure redevable de la CFE pour le budget UVE.

2.1.3.3 Concours financiers de l'Etat : le fonds vert et subventions de l'ADEME

Le fonds vert est la principale « victime » de la diminution des soutiens apportés à l'investissement des collectivités. En effet, le PLF 2025 vient consacrer cette baisse en actant une autorisation d'engagement d'uniquement 1 milliard d'euros (contre 2,5 Md€ en 2024).

Dans le même esprit, l'ADEME (Agence de la Transition Ecologique) devrait faire face à une baisse significative de son budget. Selon les prévisions établies dans le cadre du PLF 2025, le budget alloué à l'agence passerait de 1.37Md€ en 2024 à environ 900 M€, soit une réduction de 35%.

Position du SITCOM : A ce jour, et malgré les demandes de subvention, aucun projet n'a été retenu sur le fonds vert. Par ailleurs, l'ADEME étant l'un des principaux financeurs des projets portés par le Sitcom ces dernières années, ces évolutions à la baisse se traduiront inmanquablement par une réduction des soutiens portés aux projets du Sitcom.

2.1.3.4 Deux modifications d'ampleur sur le FCTVA

➤ Un taux de FCTVA abaissé de 10%

Inscrit à l'article 30 du PLF 2025, le taux de FCTVA s'établirait à 14,85% contre 16,404% actuellement pour les attributions de FCTVA à partir du 1^{er} janvier 2025.

➤ Fin de l'éligibilité au FCTVA pour les dépenses de fonctionnement

LE FCTVA serait également recentré uniquement sur les dépenses d'investissement. Seules les dépenses d'informatique en nuage sont encore éligibles avec un taux de 5,6% pour les dépenses faites jusqu'en 2024.



Impact pour le SITCOM : Les dépenses éligibles demeurent celles de l'année n-2. Le taux de 14,85% s'appliquera donc à compter de l'année 2025 sur la base des dépenses d'investissement de l'année 2023. Il est à noter que faute de disposer d'éléments validés sur ce sujet, les nouvelles modalités de calcul ne sont pas intégrées aux perspectives financières exposées dans le présent document.



2.2 Les éléments à l'échelle du territoire

2.2.1 L'évolution des données et les hypothèses retenues

2.2.1.1 La population

Compte tenu des statuts, la population prise en compte est la population INSEE.

	2021	2022	2023	2024	Evolution moyenne	2025	2026
CA Grand Dax	57 554	57 873	58 986	59 694	0,92%	60 241	60 793
CC Maremne Adour Côte Sud	68 642	70 052	71 182	71 929	1,18%	72 775	73 631
CC Pays d'Orthe et Arrigans	15 092	15 192	15 192	15 464	0,61%	15 558	15 653
CC du Seignanx	28 239	28 825	29 436	29 831	1,38%	30 242	30 660
CC Côte Landes Nature	12 196	12 347	12 493	12 693	1,00%	12 820	12 949

SITCOM Traitement	181 723	184 289	187 289	189 611	1,07%	191 638	193 688
SITCOM Collecte	124 169	126 416	128 303	129 917	1,14%	131 397	132 894
Evolution pop traitement		1,41%	1,63%	1,24%		1,07%	1,07%

Si la population du territoire a évolué à la hausse de façon marquée sur les années 2022 et 2023, la tendance tend à diminuer légèrement en 2024.

Aussi, afin d'envisager une évolution prudente, le taux d'évolution moyen par EPCI sur les années 2021-2024 a été reporté sur les années 2025 et 2026. La progression annuelle retenue pour l'analyse prospective est donc de 1,07%.

2.2.1.2 L'évolution des tonnages

	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution moyenne	2025	2026
OM	62 820	63 806	61 976	60 317	59 304		58 625	57 953
Evolution		1,57%	-2,87%	-2,68%	-1,68%	-1,15%	-1,15%	-1,15%
Collecte sélective	14 470	15 930	16 505	16 676	17 124		17 711	18 317
Evolution		10,09%	3,61%	1,04%	2,69%	3,43%	3,43%	3,43%
Biodéchets			514	604	975		1 574	2 541
Evolution				18%	61,42%	23,79%	23,79%	23,79%
Déchetteries	173 752	196 245	190 874	176 122				
Evolution		13%	-8%	-8%				

Globalement, les déchets ménagers et assimilés (incluant tous types de déchets) ont diminué de 7% entre 2021 et 2023. Au-delà de cet excellent résultat, les constats suivants peuvent être faits :



- Une diminution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles de 4 500 tonnes/an. Le taux d'évolution moyen des tonnages entre 2020 et 2024 est de -1,15%. Il est reporté sur les années de prospective.
- Les tonnages issus de la collecte sélective et des biodéchets sont en augmentation et présentent respectivement des taux de croissance de 3,43% (dont notamment une augmentation de plus de 10% par an du flux « jaune » des emballages plastique) et 23,79%.

On note donc que malgré une évolution dynamique de la population entre 2021 et 2024, les tonnages globaux de déchets produits sur le territoire diminuent de façon constante, sous l'impulsion de l'ensemble des actions portées par le Sitcom et retranscrites dans la Feuille de route 2021-2026.

2.2.2 La Feuille de Route du Sitcom : une véritable dynamique pour renouveler le modèle du Sitcom

Les élus du Sitcom ont souhaité, dès 2021, inscrire, pour la durée de la mandature, l'ensemble des axes prioritaires d'évolution du Sitcom au sein d'une Feuille de Route.

Cette Feuille de Route ambitieuse s'articule autour de 5 axes, déclinés en actions concrètes, et permettent d'atteindre les objectifs de réduction des déchets, d'amélioration des performances, de modernisation des services et de réduction des coûts.



2.2.2.1 L'Axe 1 : Réduire les déchets

La démarche de prévention des déchets repose notamment sur la prise de conscience de nos habitudes de consommation afin de les transformer. Le SITCOM accompagne depuis 2010 les habitants du territoire au travers d'actions de communication, de sensibilisation et la mise en place de mesures facilitant cette transformation.

Aussi, dans cette dynamique, de nombreuses actions sont prévues dans la Feuille de Route, s'articulant autour de deux documents cadres :



- Le **PASTEC** (Plan d'Action du Sitcom pour la Transition vers une Economie Circulaire), créé en marge de la labellisation du Sitcom en tant que « Territoire engagé Economie Circulaire » par l'ADEME en 2023 ;
- Le **PLPDMA** (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés), modernisé pour la 3^{ème} fois en 2023.

1/ Les actions prévues au PLPDMA :

- **Actions de communication et de sensibilisation en faveur de la réduction et du tri des déchets** prévues dans le PLPDMA en vigueur jusqu'en 2026 :
 - Organisation de visites de sites lors de journées de sensibilisation
 - Accompagnement des organisateurs de manifestations dans la réduction et le tri de leurs déchets
 - Poursuite et développement du programme « Boule de neige » de sensibilisation des scolaires

Résultats obtenus : 605 000 personnes sensibilisés, et uniquement sur 2023, 6 617 élèves. 127 manifestations engagées dans des actions de tri et de réduction des déchets et 144 780 verres réutilisables utilisés sur les manifestations du territoire du Sitcom.

- **Le développement du Réemploi :** Sensibiliser et faciliter les gestes de don des textiles et des objets auprès des différentes associations du territoire. Très récemment, 5 déchetteries du territoire ont été équipées de zones de dons pour le matériel médical et un déploiement est en cours pour le réemploi des matériaux de construction, enjeu majeur pour le Sitcom compte tenu de la typologie des usagers du territoire.

Résultat : Cette action permet de diminuer le tonnage du TVI (Tout Venant Incinérable) en déchetteries et des OMR (Ordures Ménagères Résiduelles). En 2023, 529 tonnes de biens de consommation et 217 tonnes de textiles ont été détournées vers le réemploi. Ces tonnages sont voués à augmenter de manière significative dans les années à venir.

- **Le Compostage individuel et partagé :** Les biodéchets représentent 1/3 des ordures ménagères produites par les ménages. Le compostage permet de détourner les biodéchets de l'incinération tout en les valorisant. Aussi, le Sitcom propose la distribution de composteurs individuels pour les usagers résidant en maison individuelle, et de composteurs collectifs pour les personnes résidant dans des habitats collectifs.

Résultat : Depuis l'année 2000, plus de 28 000 composteurs ont été distribués soit 2 240 tonnes détournées des OM. Près de 60% des résidences principales sont dorénavant équipées d'un composteur mis à disposition par le Sitcom.

2/ Mise en place d'une stratégie de développement de l'économie circulaire :

- **Le PASTEC (Plan d'actions du Sitcom pour l'économie circulaire) :** Afin de dépasser la démarche de prévention limitée à son domaine de compétence, dès 2022, le SITCOM s'est



inscrit comme chef de file territorial de l'économie circulaire. Face aux enjeux, deux documents cadres ont été produits au cours de l'année 2023 à savoir le diagnostic économie circulaire et le PASTEC. Ce dernier document, qui se veut surtout tourné vers tous les acteurs du territoire, définit de façon précise les axes majeurs de la stratégie d'économie circulaire déployés jusqu'en 2026. Eux-mêmes déclinés en 24 actions parmi lesquelles les animations sur la fresque de climat, le défi sobriété heureuse, l'organisation de l'événement « BTP et Économie Circulaire » réunissant les habitants, les professionnels, les élus... autour de l'économie circulaire.

- **Le Sitcom Contact** : Afin d'améliorer la présence du SITCOM sur l'ensemble du territoire, le Sitcom s'est doté fin 2024 d'un véhicule spécialement aménagé pour aller au contact direct des usagers du syndicat. Son rôle est simple et pourtant incontournable : informer la population sur les services et actions du syndicat, proposer des équipements, promouvoir l'économie circulaire, répondre aux questionnements, faire remonter les remarques... Présent pour la première fois sur le marché de Soustons, le 18 novembre 2024, plus d'une quarantaine de personnes sont venues à la rencontre des équipes. On ne peut donc que se réjouir de cette affluence qui prouve que le Sitcom Contact répond à une véritable attente.

L'année 2025 ne sera évidemment pas en reste d'actions innovantes.

Aussi, en complément des actions prévues dans le cadre du PASTEC et du PLPDMA, la Feuille de Route 2025 prévoit notamment les actions suivantes :

- **Le développement des filières de réemploi en déchetteries**. Ce projet consiste à la fois à multiplier les zones de dons en déchetteries, les filières concernées (objets de la maison, matériaux de construction, matériel médical...), en partenariat avec le tissu associatif du territoire. L'objectif de ces actions est de détourner plusieurs milliers de tonnes par an des filières de traitement, éviter ainsi les coûts liés à leur gestion et favoriser l'ancrage territorial du Sitcom auprès des associations.
- **La réduction des déchets verts**. Les végétaux constituent le principal déchet produit et collecté sur le territoire du Sitcom, avec plus de 70 000 tonnes chaque année. Des actions de réduction et de sensibilisation à leur bonne gestion seront engagées sur l'année 2025, et notamment la mise en place d'un accompagnement financier des ménages désireux de se munir d'un broyeur à végétaux leur évitant ainsi d'apporter en déchetteries leurs tailles de haies, d'arbustes...

Résultats attendus : ces actions concourront à poursuivre la diminution des tonnages collectés sur le territoire.



2.2.2.2 L'Axe 2 : Transformer nos déchets en ressources

- **Mettre en œuvre, dès la première heure, les mesures de la loi AGEC (Extension des consignes de tri, tri à la source des biodéchets...)**
 - **L'extension des consignes de tri** : l'une des orientations de la loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015 (LTECV) consiste en la simplification et l'harmonisation à l'échelle nationale des consignes de tri des déchets d'emballages. Le Sitcom Côte Sud des Landes a fait partie des premières structures à s'engager dans le dispositif d'extension des consignes de tri de l'ensemble des déchets d'emballage, un an avant l'échéance réglementaire. Pour cela, l'aménagement de nouveaux points tri a été nécessaire, l'investissement dans de nouveaux équipements, l'adaptation de la signalétique, une communication spécifique... Une enveloppe de 2,2 millions d'euros a été nécessaire à la mise en place de ce projet. Sur l'année 2025, une amélioration de la communication auprès des habitants sur l'implantation des points tri sera engagée. Une réflexion est également en cours afin d'agrandir les ouvertures des conteneurs de tri (flux jaune) et ainsi faciliter le geste de dépôt des emballages.

Résultats obtenus :

- *Une étude d'appropriation des nouveaux gestes de tri menée en 2023 a montré l'adhésion de la population à la démarche tout en montrant des possibilités d'amélioration,*
- *Une évolution croissante des tonnages de tri sélectif comprenant le verre, le papier/cartonnettes et enfin les emballages plastiques, métal et briques alimentaires*

- **Le tri à la source des biodéchets** : Après le tri à la source et la valorisation des biodéchets des gros producteurs pour lesquels le Sitcom proposait une collecte dédiée aux professionnels depuis 2012, la loi a accentué sa démarche en rendant obligatoire, à partir du 1^{er} janvier 2024, le tri des biodéchets pour l'ensemble des professionnels et des particuliers. Le Sitcom ayant anticipé la mise en place du dispositif sur le territoire (analyse des retours d'expérience, définition des modalités et moyens de collecte, identification des exutoires...), le schéma de collecte et de traitement retenu a été opérationnel dès janvier 2024 (accentuation de distribution des composteurs individuels, développement de sites de compostage partagé, mise en place de collecte en bornes et auprès des professionnels). Dès la semaine du 15 janvier 2024, une communication de proximité a été engagée, suivi, dans la foulée, d'une campagne de sensibilisation en porte à porte. L'engouement des usagers et l'efficacité opérationnelle des équipes a permis d'avancer d'un semestre le programme de déploiement des bornes de collecte à l'ensemble du territoire. Celui-ci a été effectif dès le milieu d'année 2024.

Afin de mener ce programme ambitieux, une enveloppe budgétaire totale de 1,07 million d'euros a été déployée depuis 2023. Les dépenses se poursuivront sur le budget 2025 avec plus de 140 000 euros de crédits d'investissement ouverts. Une attention particulière sera également donnée aux performances de collecte en point d'apport volontaire (pour les



particuliers). Un système de conseil et suivi sera proposé aux professionnels soumis à l'obligation de tri.

Résultats obtenus :

- *Un territoire exemplaire, couvert en totalité en points d'apport volontaire*
- *Les tonnages collectés sont en évolution constante diminuant la part des fermentescibles dans les OM.*
- *Les performances de l'UVE en augmentation du fait de la réduction de la part organique dans les OM, ce qui augmente les rendements de vente d'électricité*
- *Le traitement assuré dans le cadre de circuits courts : le flux de biodéchets est traité sur le pôle de Canopia (unité de méthanisation-compostage du syndicat de déchets BIL TA GARBI à Bayonne)*

- **La mise en place des REP (Responsabilité élargie du producteur) :** il s'agit de l'instauration d'une filière nationale de gestion de certains déchets allant de la sensibilisation au soutien des organismes de collecte et de recyclage. Les filières REP sont basées sur le concept de pollueur-payeur et sont gérées par un éco-organisme. Elles responsabilisent les acteurs économiques (producteurs, fabricants, distributeurs) sur l'entièreté du cycle de vie de produits proposés sur le marché (de la production à la fin de vie). A ce jour, ce sont près de 20 filières REP qui ont été mises en place en France depuis les années 80.

La filière REP PMCB (Produits et matériaux de Construction du Bâtiment), mise en place en septembre 2024 sur les déchetteries du Sitcom, a constitué la REP la plus stratégique jamais développée, compte tenu des tonnages de déchets en jeu (de l'ordre de 90 000 tonnes/an pour le Sitcom).

Via un contrat avec l'éco-organisme VALOBAT, le Sitcom a défini l'ensemble de ses déchetteries comme point de maillage sur son territoire et a défini les modalités de collecte et répartition des flux entre REP financière et REP opérationnelle. Dans ce cadre, un travail de proximité a été engagé avec les professionnels qui ont pu s'appuyer sur l'expertise du Sitcom pour découvrir en détail les modalités de fonctionnement et de déploiement de la nouvelle REP.

Résultats à venir et objectifs :

- *Maintenir la communication enclenchée en 2023 avec les professionnels*
- *La mise en place de la REP PMCB génèrera le versement de soutiens supplémentaires dès 2025 validés par l'Eco-organisme (1 millions d'euros attendus)*
- *En contrepartie, une baisse des recettes de redevance forfaitaire est attendue (principe de « gratuité » imposé par la REP PMCB)*
- *Des économies d'échelle attendues sur le fonctionnement des services (ex : prestations de transit des déchets...)*



- **Les caractérisations** : Elles consistent à établir la répartition des différentes fractions (c'est-à-dire les types de déchets) présents dans les flux de déchets afin d'identifier la part des différentes matières (recyclable, valorisables...). Le SITCOM effectue chaque année des caractérisations sur les différents flux (OM, collectes sélectives, tout-venant incinérable) afin de mieux connaître les pratiques des habitants et identifier les initiatives adéquates afin de réduire les tonnages de déchets valorisés sur l'UVE.

En déchetteries, certains matériaux sont cédés, via des marchés publics, à des repreneurs. Les métaux collectés en déchetteries sont concernés par cette mesure et sont ensuite réorientés vers des usines métallurgiques. Afin d'identifier la nature exacte des métaux présents dans les bennes et définir ainsi leur valeur réelle, l'une des caractérisations de l'année 2025 sera réalisée sur les bennes de ferraille.

Objectifs et résultat :

- *Agir de façon ciblée sur les comportements*
- *Réduire les tonnages valorisés sur l'UVE*
- *Mieux appréhender la valeur de nos déchets afin de négocier les prix de reprise (bennes ferrailles) et ainsi augmenter nos recettes.*

Au titre de cet axe 2, l'année 2025 sera également marquée par les projets structurants suivants :

- **Le déploiement du projet Tri Hors Foyer sur le territoire.** Ce projet porté par le Sitcom, pour les communes du territoire, prévoit la mise en place de corbeilles de tri sur l'espace public permettant aux administrés des communes participantes de disposer d'une continuité du geste de tri dans leurs activités quotidiennes. A ce titre, une dépense de près de 400 000 euros est prévue sur le programme d'investissement 2025, associée à une demande de subventionnement portée par les équipes du Sitcom et déposée auprès de l'éco-organisme CITEO.
- **Réduire la part des déchets valorisés à l'UVE** : Au même titre que les ordures ménagères, l'ensemble du Tout-venant collecté en déchetteries est aujourd'hui, après broyage, incinéré sur l'UVE de Bénése-Maremne. Constatant une part importante de déchets appartenant à des filières existantes (bois, plastiques...), le Sitcom étudie la mise en place d'un sur-tri en amont du broyage. Celui-ci permettant de réorienter ces déchets vers les filières appropriées.

Résultats attendus :

- *Une baisse des DVE (déchets Valorisables énergétiquement, c'est-à-dire nos TVI après broyage) et donc une augmentation du vide de four de l'UVE*
- *Une prise en charge financière des déchets triés dans le cadre des filières de reprise*
- **La Démarche « le Sitcom se décarbone[®] »** : Dans le cadre de sa démarche environnementale et alors que les analyses réalisées sur l'UVE montrent que notre équipement est en totale conformité au regard des rejets atmosphériques et aqueux, le Sitcom souhaite envisager toutes les options permettant, d'une part, de réduire et/ou valoriser le carbone présent dans les fumées d'incinération, et d'autre part, réduire le coût financier lié à l'application probable, dès 2028, de la taxe carbone à ce jour estimée, pour le Sitcom, à plus de 3 millions d'euros.



Aussi, une étude d'opportunité sera lancée d'ici 2025. Quelques pistes sont déjà envisagées telles que la captation des CO2, réseaux de chaleur...

Résultats attendus : Une réduction des émissions de CO2 et l'évitement de la taxe carbone estimée à 3 millions d'euros en 2027

- **Réhabilitation du centre multi filière de Messanges :** Edifiée en 1976, l'usine d'incinération de Messanges a cessé de fonctionner lors de la mise en service de l'UVE de Bénése-Maremne en 2016. Le site, aujourd'hui utilisé comme centre de transit des OMR et entouré par une ISDI et une déchetterie, nécessite des travaux de réhabilitation d'envergure. Après avoir mené les études nécessaires, les travaux consistant au démantèlement de l'ancienne UIOM et à la réalisation de travaux d'amélioration du bâtiment de transfert actuel devraient être engagés sur 2025. Aussi, une enveloppe financière de 1,5 millions d'euros est prévue sur les années 2025 et 2026.

- La démarche de commercialisation

De nombreux produits sont transformés sur la plateforme multi-matériaux de Bénése-Maremne pour ensuite être commercialisés (compost, concassés, graves de mâchefers...). Les recettes générées par ces ventes constituent une part non négligeable du budget valorisation. Aussi, les actions de démarchage sont considérées comme prioritaires par les élus et font l'objet d'axes de travail détaillés dans la feuille de route depuis 2021.

Un travail de fond a donc été mené sur la valorisation commerciale de nos matériaux issus du recyclage des déchets inertes et notamment le sable. Par ailleurs, d'autres pistes de travail permettront d'engager, en 2025, le processus de sortie du bois du statut de déchet afin de sécuriser nos ventes de produits de bois. Au même titre, concernant le monde agricole, une démarche d'analyse des filières alternatives au broyat sera engagée.

Objectifs et résultat :

- *L'évolution continue des recettes de vente de produits (recettes bien moins soumises aux fluctuations mondiales des prix de reprise des matériaux (plastique, verre...))*
- *Une commercialisation du sable qui débute sous de bons auspices : près de 15 000 tonnes livrées dans le cadre du dragage du bassin portuaire de Capbreton*

- **Sécurisation des sites :** Depuis deux années, le Sitcom constate de nombreux vols de matériaux (batteries, cuivre...) déposés en déchetteries et sur la plateforme de Bénése-Maremne. En sus, ses agents subissent de nombreuses intimidations sur leurs lieux de travail. Afin de mettre fin à ces agissements, la feuille de route 2025 prévoit l'engagement d'une action globale de sécurisation de ses sites.

Objectifs

- Assurer la sécurité des personnels

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le 17/12/2024

ID : 040-254001977-20241205-DEL_2024_082_1-BF



- Diminuer de façon drastique les coûts de réparation des clôtures, portails, bennes, etc., dégradés lors des intrusions (enveloppe de 75 000 €/an)
- L'arrêt des vols vise également à augmenter les recettes de reprise des matériaux



2.2.2.3 L'Axe 3 : Assurer la mobilisation et la coordination des acteurs du territoire

Le Sitcom Côte Sud des Landes dispose d'une notoriété nationale indiscutable dans le monde des professionnels de la gestion des déchets. Souvent pris en exemple par ses pairs pour les modalités de son fonctionnement (l'ensemble des services sont gérés en régie alors même qu'ils comprennent des unités industrielles) et les spécificités de son territoire (présence touristique importante, gestion des déchets des professionnels, coexistence de zones fortement urbanisées et de zones rurales), il est également un élément central dans la dynamique de collaboration existante entre les syndicats Lando-basques, le Département des Landes et la Région Nouvelle Aquitaine.

Pour autant, sur son secteur territorial et pour atteindre ses objectifs de mutation des comportements face à la production des déchets, le Sitcom doit maintenir un lien fort pour mobiliser l'ensemble des acteurs. Ceci s'effectue à plusieurs échelles :

- Avec les élus et les institutionnels

- **Organisation de réunions thématiques** pour les élus et services des collectivités du territoire. Il s'agit notamment de réunions visant à informer sur les dossiers en cours et évolutions législatives ou réglementaires et promouvoir des actions ou animations. Nous pouvons citer à titre d'exemple la matinale dédiée à la gestion des déchets en bord de plage (avril 2022), la matinale biodéchets, la matinale économie circulaire, l'animation en interne de la fresque du climat,
- Déployer des **supports de communication** adaptés aux élus (ex : lettre d'info à destination des élus du territoire)
- Elaboration d'une stratégie visant à mieux définir la **place des déchets des professionnels** au sein du service public
- **Continuer de positionner le SITCOM au sein des instances représentatives** des professionnels du déchet afin que sa voix soit portée sur les sujets d'ampleur (ex : Partenariat Français du Déchet)

Avec l'ensemble des acteurs du territoire :

- Poursuite de la démarche Economie Circulaire selon le référentiel ADEME, en partenariat avec les acteurs du territoire. La première étoile du référentiel a été obtenue dès la première année et 37% des objectifs du référentiel ont été atteints dès 2023
- Positionner le Sitcom comme acteur central du territoire : maintenir le démarchage de partenaires pour valoriser et porter l'action du SITCOM ; accompagner les acteurs du territoire sur les sujets structurants
- Constituer et animer un réseau des partenaires du Sitcom pour faire connaître les initiatives portées par le syndicat et éveiller l'intérêt



Les actions de cet Axe 3 sur l'année 2025 porteront notamment sur les thématiques suivantes :

- **Piloter les études techniques et juridiques** portées par l'entente entre syndicats landais et basque pour la création de nouvelles capacités de traitement des déchets sur le territoire.

Initialement prévue pour étudier les synergies pouvant être mises en place afin d'optimiser les solutions techniques et réduire les coûts de gestion, l'objet de cette étude a rapidement dévié au regard des évolutions législatives et réglementaires. En effet, face à la fermeture programmée des sites d'enfouissement et de l'incapacité pour les usines de tri Mécano-biologiques (TMB) de commercialiser du compost à partir du traitement des ordures ménagères résiduelles, de nombreuses inquiétudes ont émergé au sein des établissements publics landais et basque de gestion des déchets.

Bien que le Sitcom ne soit pas inquiété par ces mesures en raison des investissements portés pour la construction de l'UVE de Bénesse-Maremne, les structures voisines l'ont désigné pour coordonner une étude sur la projection des capacités de traitement du territoire au regard des évolutions présentées mais également des objectifs de réduction de déchets fixés dans le SRADDET.

L'action portée par le Sitcom a également été suivie par les syndicats de gestion de déchets des autres départements. La région qui a été saisie de ce sujet par le Sitcom s'est inscrite dans la même dynamique et analyse la situation sur un plan régional.

A ce jour, il apparaît que le territoire Lando-basque ne pourrait plus répondre au traitement de 80 000 tonnes de déchets à partir de 2030. Parmi les options étudiées, la création d'une ligne de valorisation énergétique supplémentaire sur le site de Bénesse-Maremne aurait la préférence de l'ensemble des acteurs publics. L'année 2025 permettra de poursuivre les réflexions notamment sur les modes de coopération envisagés.

- **Le Pôle économie circulaire** : Constituant l'une des actions majeures du PASTEC, ce pôle se veut être la vitrine de l'économie circulaire sur le territoire. Reposant sur un partenariat avec le monde professionnel et associatif, ce pôle est destiné à constituer un véritable laboratoire d'innovation en économie circulaire sur le territoire. Ainsi, ses fonctionnalités seront multiples : accompagner des porteurs de projets de création d'entreprises dont l'activité principale reposera sur le réemploi de déchets du territoire pour en créer des ressources, former et informer le territoire aux thématiques de l'économie circulaire, développer des nouvelles filières de recyclage/réutilisation/réparation. Mobiliser et dynamiser le territoire autour d'activités innovantes permettant la création de ressources sobres et la réduction des déchets, tel sera l'objectif de ce futur outil structurant pour la politique de développement du Sitcom.

L'année 2024 a été consacrée à l'étude du projet, les contours des partenariats associés et à son optimisation financière. Sur ce dernier volet évidemment primordial, si le projet initialement envisagé présentait un coût d'investissement de l'ordre de 4M€, les études menées ont permis d'identifier plusieurs variantes du projet, moins ambitieuses financièrement mais tout aussi fortes dans la portée des actions menées.

Le programme prévisionnel d'investissement 2025 intègre ainsi un projet basé sur l'utilisation de terrains et bâtiments existants du Sitcom, sur le site de Bénesse-Maremne, permettant de



porter un projet axé quasi-exclusivement sur des actions d'accompagnement des initiatives du territoire.

- **La démarche d'amélioration de l'image de marque du Sitcom auprès des entreprises du territoire.** Cette initiative consiste principalement à engager une politique de communication adaptée aux professionnels du territoire (instauration de réunions avec les fédérations, chambres consulaires..., lettres d'information aux pros, organisation de rencontres dédiées, proximité terrain...). Dans cette logique et afin de poser les fondations de cette politique de communication, une enquête a été lancée fin 2024 auprès des professionnels pour avoir leurs avis sur la qualité du service du Sitcom mais également leurs attentes sur les améliorations à apporter.

Résultats attendus : *renforcer la présence du Sitcom auprès des entreprises et améliorer l'image du syndicat.*

2.2.2.4 **L'Axe 4 : Maitrise des coûts du service public de gestion des déchets**

Au-delà de la crise inflationniste rencontrée en 2022, la question de l'évolution du coût de gestion des déchets reste un sujet hautement sensible partagé par l'ensemble des établissements en charge du service public de gestion des déchets à l'échelle nationale.



Dans un souci de communication des problématiques rencontrées et des mesures d'atténuation de l'effet de croissance, le Sitcom a rédigé début 2024 une **note intitulée « Le vrai coût de la performance environnementale »** annexée au présent rapport.

Cette note précise les raisons pour lesquelles les syndicats de gestion de déchets ont tous subi de très fortes augmentations de coûts liés à des facteurs externes, comment l'organisation et les décisions prises par le Sitcom dans le cadre de sa Feuille de Route ont permis d'amortir ces augmentations.

Les éléments présentés dans cette note sont bien entendu toujours d'actualité.

- **L'observatoire des coûts** : En 2023, le Sitcom s'est engagé dans la création de son observatoire des coûts, outil de pilotage technique et financier de la direction et des élus. Cette création constitue la première étape vers une meilleure maîtrise de nos activités et l'identification de leviers complémentaires permettant d'en maîtriser l'impact financier. Il permettra à terme la mise en place d'un contrôle de gestion précis des activités. Une réunion de présentation aux élus sera organisée au cours du 1er semestre 2025.

Objectifs :

- *Connaissance pointue de coûts de fonctionnement par le biais d'un outil correspondant aux spécificités de la structure.*
- *Maitrise des coûts de fonctionnement de nos activités et recherche d'optimisation selon des familles de dépenses*
- *Adaptation potentielle de la politique tarifaire*
- *Mise en place d'un contrôle de gestion*

- **Recherche des ressources supplémentaires :**

- L'obtention **de subventions** constituant une part incontournable du financement des équipements, le Sitcom a souhaité se doter d'un personnel en charge spécifiquement de la recherche et de la constitution des dossiers de demande



subvention. A ce jour, la sollicitation des financements est systématisée pour chaque projet et ou modification organisationnelle.

Résultats atteints :

- *Augmentation des subventions de +946% par rapport à 2021 (1,474 million d'€ en 2024 contre 141 000 euros en 2021)*

- L'optimisation **des bases de la redevance** a été lancée en début 2024. Un travail de fond a été mené avec l'observatoire des coûts de l'ADACL afin de croiser les listings des entreprises présentes sur le territoire. En sus, les élus ont revu le règlement de redevance en appelant certaines entreprises jusque-là exonérées.

Résultats atteints :

- *Recettes de redevance en augmentation de +1.8millions d'€*

- **Contrôle d'accès en déchetterie** : 2024 a vu le lancement d'une réflexion sur le contrôle d'accès en déchetteries. En fin d'année, une consultation a été lancée afin d'identifier les conditions techniques, financières et opérationnelles relatives à la mise en œuvre, sur 2025 et 2026, d'un système de contrôle d'accès pour nos 22 déchetteries (particuliers et professionnels)

Objectifs :

- *Limiter l'accès des habitants des territoires limitrophes au SITCOM et réduire les tonnages de déchets*
- *Cibler les entreprises extérieures utilisatrices des déchetteries et leur appliquer les forfaits de redevance spéciale*
- *Limiter les incivilités et agressions verbales ou physiques des agents d'accueil*

- Performance/optimisation des services

- Améliorer la performance des services en **lien avec les éco-organismes** et la revente des matériaux : revoir l'organisation du suivi des éco-organismes et des rachats de matériaux
- **Engagement dans l'optimisation des services de collectes** : Cet axe de travail repose sur la rationalisation des tournées, le déploiement de conteneurs gros volumes collectés et, de fait, le remplacement de la collecte traditionnelle (nécessitant la présence de 3 agents) par une collecte en camion grue (1 agent par collecte). Les fréquences de collecte seront également adaptées selon les taux de remplissage des conteneurs.

Objectifs à court terme :

- *Equiper des campings situés sur le pôle territorial Nord et certains gros points pour réduire le poids des contractuels saisonniers*
- *Réduction du nombre de jours de collecte traditionnelle (deux équipes)*



- *Poursuite de l'élimination des conteneurs à roulettes dans un rayon de 150 m autour des conteneurs grue.*

Résultats atteints en 2024

- *Transformation des collectes entraînant une baisse de 10 saisonniers sur l'été et des réductions de coûts de carburants*
 - Poursuivre, avec les cabinets partenaires, les démarches d'optimisation fiscale des activités
 - Engagement de **phases de négociations** systématiques dans les marchés à procédure adaptée afin d'optimiser les coûts des prestations
 - **Optimisation financière de l'activité de l'UVE** : Recherche de déchets de tiers pour combler le vide de four (étude technico économique selon saisons)
 - Poursuite du travail engagé sur **les enveloppes acheteurs**. Objectif : former les acheteurs (responsable de service) au suivi de la consommation de leurs crédits budgétaires. Ceci permettra une plus grande maîtrise des coûts de chaque service. En supplément, un suivi des taux de consommation des crédits ouverts a été engagé dès 2023.
 - Optimisation de la gestion RH des équipes opérationnelles (gestion du nombre d'agents absents...) Maitriser le fléchage des agents contractuels mobilisés en lien avec l'absentéisme, l'évolution des besoins et les moyens disponibles en agents titulaires, mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.
- **Parc de véhicules** : L'objectif est ici de conduire le renouvellement de la flotte au regard des évolutions opérationnelles prévues en collecte (transformation de la collecte traditionnelle en collecte grue notamment) et d'analyser les opportunités liées aux carburants alternatifs. Bien évidemment, une action sera menée afin de réduire le parc de véhicules de secours aujourd'hui composé de véhicules anciens nécessitant beaucoup de maintenance.
- **Mise en commun des moyens**
 - Favoriser les synergies avec les syndicats voisins et partenaires afin d'améliorer les performances financières des services du SITCOM
 - Travailler en interne à la mise en commun des matériels roulants
 - Améliorer les synergies entre services et la gestion des compétences



2.2.2.5 Axe 5 : au-delà du déchet

- **Biodiversité** : Dès 2022, des études ont été menées afin de mettre en valeur la biodiversité sur les sites du Sitcom (siège administratif et déchetteries), le plan d'actions, défini fin 2023, a été déployé sur les déchetteries et le siège du Sitcom
- **Plan de sobriété énergétique** lancé en 2023. Il définit l'ensemble des mesures applicables par le Sitcom en matière de sobriété énergétique à l'échelle de la structure et de son territoire. Ce plan intègre notamment les thématiques de l'UVE (certification ISO 50 001), les sujets relatifs à la consommation de carburant, et les consommations énergétiques des sites.
- **Amélioration continue des actions santé/sécurité au sein des services** : La santé et la sécurité sont des aspects cruciaux du fonctionnement du Sitcom car elles garantissent le bien-être des agents et atténuent les risques liés à l'activité professionnelle. Depuis 2022, de nombreuses actions ont été portées et continueront de voir le jour. Il s'agit notamment du déploiement de la cellule Vigisanté, du lancement d'une étude sur l'opportunité de la mise en place de dispositifs d'assistance à la manutention, de la rénovation des procédures CITIS, de la mise en place d'outils managériaux de terrain, du suivi des agents poly-accidentés et des arrêts longs, de l'accompagnement des managers de proximité dans la montée en compétence sur les sujets santé/sécurité, de la professionnalisation du tutorat, de campagnes de sécurité routière, de sécurisation du plan de circulation sur la plateforme...

Résultats atteints :

- *Vigisanté : 39 agents ont été ou sont suivis par la cellule. 14 ont pu bénéficier d'un retour à l'emploi et 3 bénéficient d'un accompagnement spécifique dans le cadre d'un partenariat avec le CDG40.*
- *Absentéisme en baisse sur l'ensemble des typologies d'absence (taux de 14.33 % à mi-novembre contre 18 % en 2024)*

Ces actions seront poursuivies en 2025, complétées par les nouvelles actions suivantes :

- **Etablir une nouvelle stratégie de communication** : la communication interne et externe du Sitcom est un sujet prioritaire car elle est naturellement en transversalité de tous les axes de la Feuille de Route. Initiés en début d'année 2024, nos objectifs de communication ont tout d'abord été réfléchis par un comité de pilotage. Le recrutement d'une nouvelle responsable du service communication a également constitué un tournant dans la définition de notre nouvelle stratégie. Aussi, dès 2025, les premières mesures seront lancées, dont notamment l'utilisation des camions de collecte comme supports de l'information.
- **Projet Santé-Sécurité CNRACL « Métiers de la collecte et du tri des déchets »** Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme d'actions, le Fonds national de prévention de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) a lancé



un appel à projets portant sur la prévention des risques professionnels des métiers du tri et de la collecte des déchets. Sur le plan national, seuls 11 établissements ont été retenus. Le SITCOM en fait partie et bénéficie d'une aide de 367 500€ (pour 400 000€ demandés). Cette enveloppe permettra le financement de formations, d'achats de matériels tels que les dispositifs d'aide à la manutention (exosquelettes) et nouveaux équipements de pré-collecte.

- **Poursuite de l'optimisation des procédés industriels et de la dynamique de certification des activités**

La politique Qualité-Environnement est au cœur de la démarche d'amélioration continue du Sitcom. Conscient de l'importance croissante du volet « énergie » dans les enjeux climatiques et en cohérence avec ses actions de réduction de son impact environnemental, le Sitcom a choisi de s'engager dans une démarche de gestion méthodique de l'énergie. Il poursuit ainsi ses exigences écoénergétiques dans les achats de produits ou de services, sensibilise et responsabilise son personnel et ses entreprises intervenantes et améliore ses process pour optimiser les usages énergétiques. De plus, le Sitcom intègre naturellement la prise en compte des exigences du référentiel environnemental ISO 14001 en complément des obligations réglementaires.

- Pour l'UVE, l'année 2025 sera marquée par l'engagement de la démarche de certification ISO 14001 pour viser une certification en fin d'année
- Pour la plateforme : obtention de la certification ISO 14 001 en 2024, démarche à poursuivre sur 2025

Résultat :

La certification des sites industriels est garante de l'efficacité des processus de nos sites et de leurs performances environnementales, énergétiques, techniques et organisationnelles.

- **Réclamations** : Malgré les efforts d'anticipation du Sitcom, il arrive que des éléments nous échappent. Dans ces cas, les habitants du territoire ont la possibilité de faire connaître leurs remarques ou réclamations au Service Usagers qui se charge de saisir les services concernés. Dans un souci d'amélioration continue, le Sitcom souhaite accentuer ses efforts sur la gestion des réclamations. Aussi, de nouvelles modalités de traitement seront définies ainsi que de nouveaux indicateurs permettant à terme de perfectionner une qualité du service déjà prégnante.



3 Les différents budgets

Le budget principal

Il retrace l'ensemble des dépenses et recettes des activités du pôle ressources (administration générale, service QSE, informatique, communication, prévention), des activités de collecte des déchets et de traitement (pour les dépenses et recettes sans lien avec les activités des budgets Valorisation et UVE).

En charge d'une mission de service public non soumis à un champ concurrentiel, ce budget n'est pas assujéti à la TVA. Depuis 2024, il relève de la nomenclature comptable M57.

Le budget Valorisation

Il s'agit du premier budget annexe au budget principal. Le budget valorisation comptabilise les opérations directement imputables à l'activité de la plateforme multi-matériaux de Bénésse-Maremne. Il ne dispose pas de section d'investissement.

Les recettes inhérentes à ce budget ne permettent pas de couvrir les charges courantes de fonctionnement. Aussi, il bénéficie du soutien financier du budget principal, virement financier qui oscille chaque année autour de 800 000 euros.

Entrant dans un champ concurrentiel, ce budget de nomenclature M57 est assujéti à la TVA.

Le budget UVE

Second et dernier budget annexe du budget principal, le budget UVE est intrinsèquement lié aux opérations de fonctionnement de l'unité de valorisation énergétique. La seule ressource propre de ce budget est constituée de la revente d'électricité et elle ne représente que 30% des recettes. Par voie de conséquence, le budget principal intervient ici aussi, par le biais de virements internes, pour besoins aux dépenses du budget UVE. Au regard de l'inflation et du monopole de certains fournisseurs sur ces activités si spécifiques, les coûts de fonctionnement ne cessent de croître et nécessitent un virement de plus en plus important (7 millions d'euros en 2020 et plus de 10 millions estimés en 2026).

Reconnu comme EPIC (établissement public industriel et commercial), ce budget est soumis à la nomenclature M4 et est assujéti partiellement à la TVA.



4 Les projections budgétaires – les grandes masses et indicateurs de gestion

4.1 Pour le budget principal

4.1.1 Les grandes masses budgétaires

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes de fonctionnement	35 572 901	37 656 426	41 478 922	45 651 628	46 289 291	47 609 374
Dépenses de fonctionnement	31 438 845	33 663 764	36 451 018	39 468 460	40 423 723	41 392 439
<i>Dont intérêts de la dette</i>	800 224	818 216	1 238 767	1 242 377	1 139 202	1 026 592
Recettes d'investissement	4 834 834	4 220 148	1 801 680	3 789 844	3 540 839	3 681 869
<i>Dont emprunts souscrits</i>	4 000 000	0	800 000	1 600 000	2 000 000	2 000 000
Dépenses d'investissement	7 584 988	6 768 653	7 910 351	11 163 346	10 957 166	9 152 248
<i>Dont capital de la dette</i>	4 196 611	3 191 120	3 029 090	2 904 459	2 963 048	3 082 248
<i>Dont P.P. I</i>	3 388 377	3 577 533	4 881 262	8 258 887	7 968 369	6 070 000

4.1.2 Les épargnes et soldes financiers

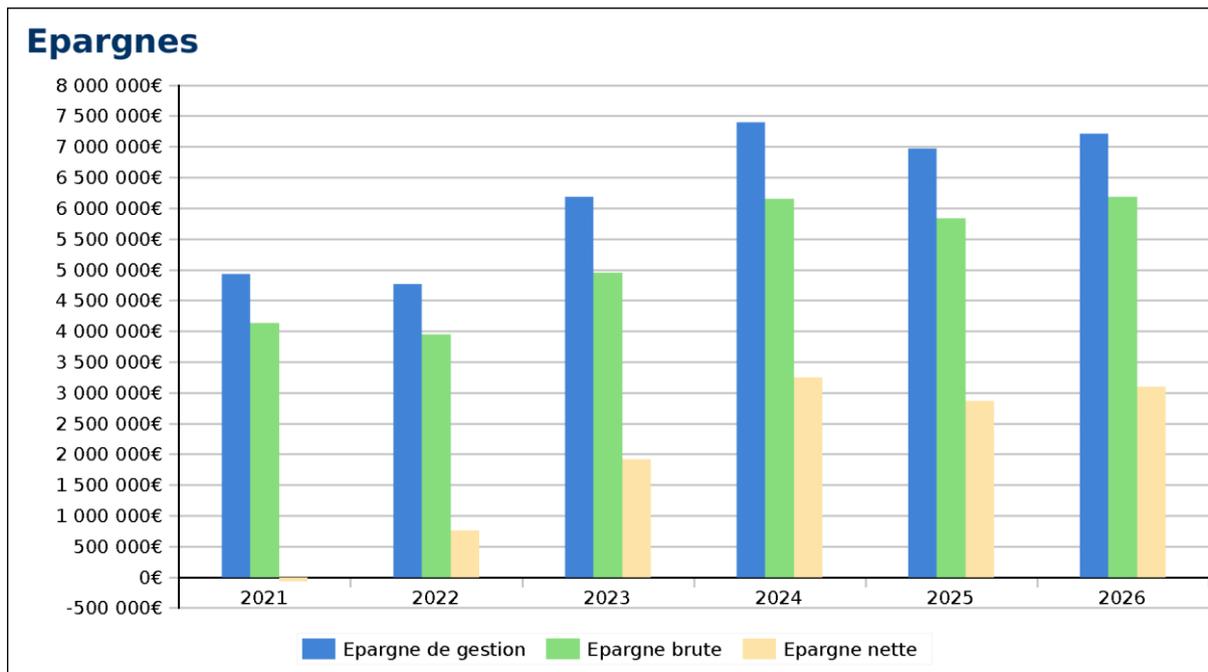
Les épargnes sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

Depuis 2021, le niveau de l'épargne de gestion et de l'épargne brute augmente. Le taux d'épargne brute s'inscrit dans les valeurs cibles. Tout naturellement, et contrairement à 2021, l'épargne nette se reconstitue afin de tendre vers un niveau satisfaisant garant d'une sérénité dans le financement des dépenses d'équipement.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes de fonctionnement	35 572 901	37 656 426	41 478 922	45 651 628	46 289 291	47 609 374
Epargne de gestion	4 930 693	4 768 323	6 186 088	7 396 545	6 969 771	7 208 527
Epargne brute	4 130 469	3 950 107	4 947 321	6 154 168	5 830 568	6 181 935
<i>Taux d'épargne brute (en %)</i>	11,61 %	10,5 %	11,95 %	13,49 %	12,61 %	12,99 %
Epargne nette	-66 142	758 988	1 918 231	3 249 709	2 867 521	3 099 686



4.1.3 Le fonds de roulement et résultat prévisionnel

En générant annuellement des résultats d'exercice déficitaires, le fonds de roulement est mobilisé afin d'être amené à niveau proche de 5 millions d'euros.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Fonds de roulement en début d'exercice	6 086 419	7 088 071	8 532 229	7 451 461	6 261 127	4 710 369
Résultat de l'exercice	1 383 902	1 444 157	-1 080 768	-1 190 334	-1 550 758	746 555
Fonds de roulement en fin d'exercice	7 470 321	8 532 229	7 451 461	6 261 127	4 710 369	5 456 924

4.1.4 Le ratio de désendettement

Ce ratio est un indicateur de solvabilité. Il indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Il est généralement admis qu'un ratio acceptable se situe entre 10 et 12 ans. Au-delà de 15 ans, il convient de mettre en place des mesures correctives d'importance.

La diminution du niveau de recours à l'emprunt et la reconstitution de l'épargne brute permettent de tendre vers un ratio de désendettement proche des 6 ans, preuve de la solvabilité forte du Sitcom.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Ratio de désendettement	10,8 ans	11,2 ans	8,5 ans	6,6 ans	6,8 ans	6,3 ans



4.2 Pour le budget UVE

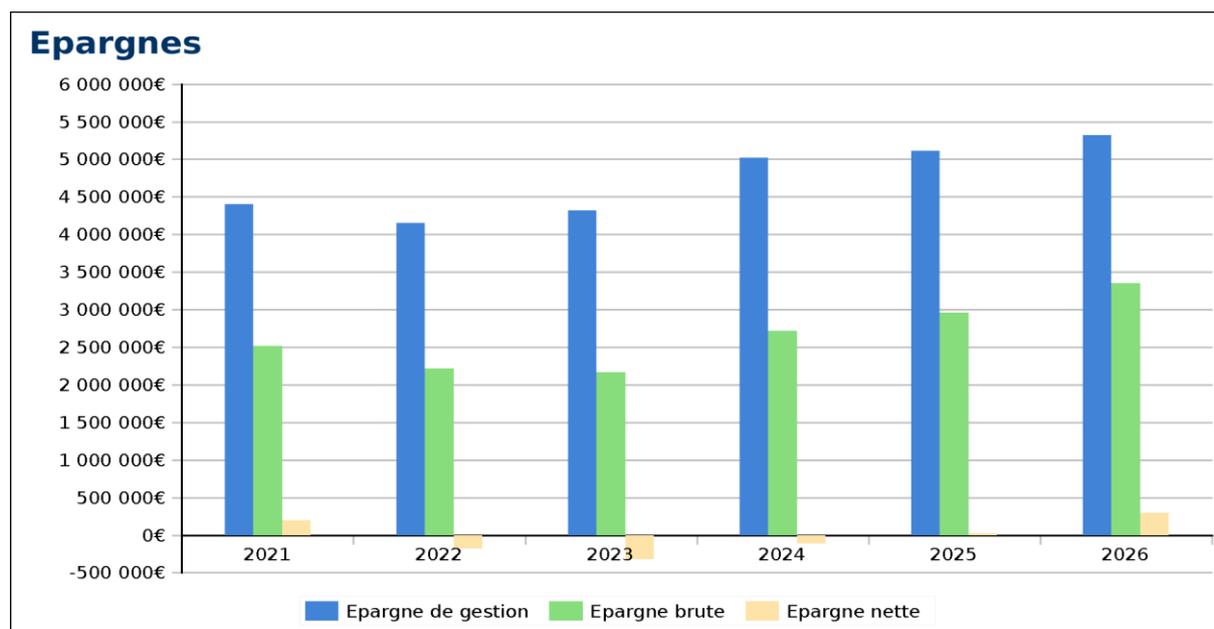
4.2.1 Les masses budgétaires

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes de fonctionnement	14 876 643	11 905 230	12 906 710	14 488 000	14 820 000	15 321 250
Dépenses de fonctionnement	12 361 189	9 686 194	10 740 565	11 769 175	11 863 292	11 973 200
<i>Dont intérêts de la dette</i>	1 887 175	1 934 200	2 156 316	2 304 104	2 152 494	1 972 376
Recettes d'investissement	179 406	9 626	31 605	7 605	30 000	3 423
<i>Dont emprunts souscrits</i>	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	3 285 787	3 088 145	3 243 809	3 219 392	3 138 068	3 249 304
<i>Dont capital de la dette</i>	2 317 758	2 401 892	2 489 938	2 829 696	2 938 068	3 049 304
<i>Dont P.P. I</i>	968 029	686 254	753 872	389 696	200 000	200 000

4.2.2 Les soldes financiers

L'épargne de gestion présente des montants tout à fait normaux. Pour autant, les investissements réalisés pour la construction de l'UVE réduisent de la façon significative les niveaux d'épargne brute et d'épargne nette. Cela reste sans grande conséquence du fait du très faible niveau des dépenses d'équipement portées par l'UVE (200 000 euros sur 2025 et 2026).

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes de fonctionnement	14 876 643	11 905 230	12 906 710	14 488 000	14 820 000	15 321 250
Epargne de gestion	4 402 629	4 153 236	4 322 461	5 022 929	5 109 202	5 320 426
Epargne brute	2 515 454	2 219 036	2 166 145	2 718 825	2 956 708	3 348 050
<i>Taux d'épargne brute (en %)</i>	16,91 %	18,64 %	16,78 %	18,77 %	19,95 %	21,85 %
Epargne nette	197 696	-182 856	-323 793	-110 871	18 640	298 746





4.2.3 Le fonds de roulement et résultat prévisionnel

Le fonds de roulement se stabilise à des valeurs proches de 800 000€ en 2025 et 2026. Au même titre que pour le budget principal, le fonds de roulement est mobilisé avant d'éviter de tendre vers des valeurs trop importantes au regard du besoin réel.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Fonds de roulement en début d'exercice	3 909 217	3 318 290	2 458 806	1 412 747	919 785	768 425
Résultat de l'exercice	-590 926	-859 484	-1 046 059	-492 962	-151 360	102 169
Fonds de roulement en fin d'exercice	3 318 290	2 458 806	1 412 747	919 785	768 425	870 594

4.2.4 Le ratio de désendettement

Le ratio de désendettement suit une courbe de décroissance particulièrement marquée permettant de tendre vers les valeurs acceptables situées entre 10 et 12 ans.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Ratio	23 ans	25 ans	24,4 ans	18,4 ans	17 ans	13,7 ans

4.3 Pour le budget Valorisation

4.3.1 Les grandes masses budgétaires

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes de fonctionnement	3 358 708	4 535 910	3 051 072	3 978 300	3 853 170	3 921 722
Dépenses de fonctionnement	3 204 959	4 010 033	3 383 093	3 591 824	3 720 200	3 868 088
<i>Dont intérêts de la dette</i>	0	0	0	0	0	0
Recettes d'investissement	0	0	0	0	0	0
<i>Dont emprunts souscrits</i>	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
<i>Dont capital de la dette</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Dont P.P. I</i>	0	0	0	0	0	0

4.3.2 Les soldes financiers

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Epargne de gestion	153 749	525 877	-332 021	386 476	132 970	53 634
Epargne brute	153 749	525 877	-332 021	386 476	132 970	53 634
Epargne nette	153 749	525 877	-332 021	386 476	132 970	53 634

4.3.3 Le fonds de roulement et résultat prévisionnel

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Fonds de roulement en début d'exercice	121 493	275 242	801 118	469 097	855 574	988 543
Résultat de l'exercice	153 749	525 877	-332 021	386 476	132 970	53 634
Fonds de roulement en fin d'exercice	275 242	801 118	469 097	855 574	988 543	1 042 178



5 Les projections budgétaires

5.1 Les principales recettes de fonctionnement

5.1.1 Les contributions des membres

5.1.1.1 Rappel du contexte d'installation de la trajectoire financière

Lors du débat budgétaire présenté aux élus lors en début d'année 2022, la direction du Sitcom alertait sur l'évolution des finances du SITCOM au regard de la dégradation des indicateurs de gestion. En effet, les prospectives réalisées mettaient en évidence les points suivants :

Pour le budget principal, alors que nous m'imaginions pas encore devoir faire face à une crise sans précédent, la prospective financière fixait des bases d'évolution de +3% des recettes de fonctionnement (avec maintien des contributions des adhérents) et des dépenses. Dans ces projections, il était constaté une dégradation très rapide de la santé financière du SITCOM :

- L'apparition dès 2022 des premiers signes de l'effet ciseau,
- Le niveau des emprunts limité à 3 millions d'euros (maximum accepté par les organismes bancaires) ne permettait pas de financer les investissements essentiels au bon fonctionnement de la structure
- La présence d'une épargne nette négative depuis 2021 qui se dégradait très rapidement sur les années suivantes et ne couvrait aucun des investissements
- Un taux d'épargne brute inférieur au 2^{ème} seuil d'alerte dès 2022,
- Un fonds de roulement qui passait en deçà du Besoin en fonds de roulement à compter de 2023,
- Une dégradation du ratio de désendettement et un risque accru de ne plus pouvoir emprunter.

Dès-lors, au regard de l'urgence de la situation, les élus fixaient les objectifs de rétablissement financier visant à :

- Reconstituer des épargnes et dégager un autofinancement permettant l'augmentation des ressources propres via :
 - o Un taux d'épargne brute entre 11 et 12%
 - o Une épargne nette positive de plus d'un million d'euros
- Utiliser le fonds de roulement dans une proportion permettant le maintien du BFR sur 1.5 mois
- Diminuer progressivement l'endettement en cherchant à tendre vers :
 - o Un encours de la dette de 41 millions (contre 44 millions en 2022)
 - o Un ratio de désendettement inférieur au seuil d'alerte de 12 ans

Dans l'attente des premiers effets de la feuille de route, les élus ont validé la trajectoire financière axée sur la mise en place de mesures d'optimisation des dépenses et d'accroissement des recettes dont :

- Une augmentation des tarifs de redevance et un tarif d'optimisation des bases
- Une politique tarifaire plus dynamique
- Une évolution des contributions des EPCI adhérents de +9% en 2023, +9% en 2024 et +6,5% en 2025.

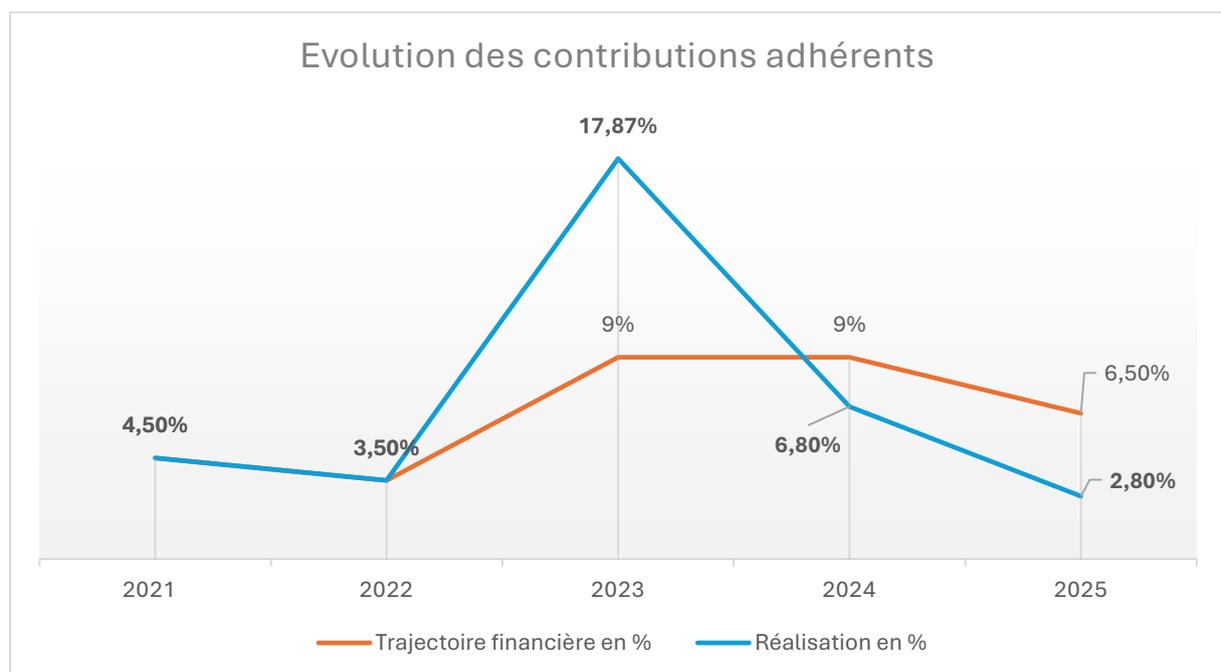


5.1.1.2 L'application de la trajectoire entravée par la crise en Ukraine

Les activités du Sitcom étant en connexion directe avec les activités industrielles, de nombreux marchés et prestations de service sont confiées à des fournisseurs se trouvant dans une situation de quasi-monopole. Cette situation a eu pour conséquence de décupler les effets de la crise constatés par l'ensemble des collectivités.

Face à la flambée de l'ensemble des coûts, Le Sitcom a été contraint de modifier la trajectoire initialement prévue en appliquant en 2023 une progression des contributions des EPCI de 17,87% en lieu et place des 9% prévus, suivie en 2024 d'une évolution de 6,8% (contre 9% attendus).

Aujourd'hui, les optimisations obtenues par la mise en place de feuille de route et les efforts des EPCI ont permis au Sitcom de revenir à un niveau de santé financière saine. Même si cette dernière reste néanmoins fragile, les finances du syndicat permettent d'appliquer aux contributions des adhérents une **progression de 2,8% pour l'année 2025**.



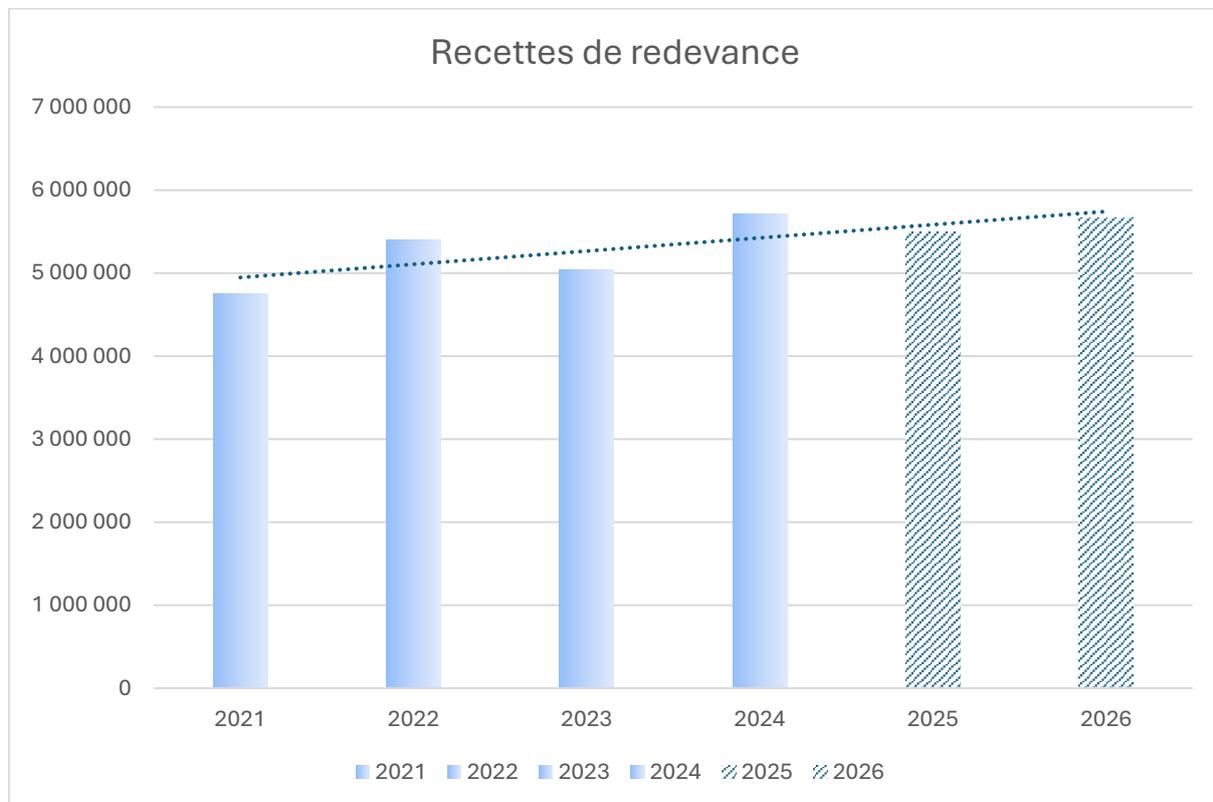
5.1.2 Les redevances

Il s'agit de tous les types de redevance appliqués par le Sitcom (redevance forfaitaire pour les entreprises domiciliées sur le territoire et hors territoire, la redevance au réel pour les gros producteurs et la redevance biodéchets).

Sous l'effet de l'évolution des forfaits et du travail mené sur les bases de redevables, ces recettes sont en constante progression (de 4,2 M€ en 2020 à 5,6 M€ en 2024). Aujourd'hui, les niveaux de redevance tendent à être en corrélation avec le coût réel de gestion des déchets des professionnels.

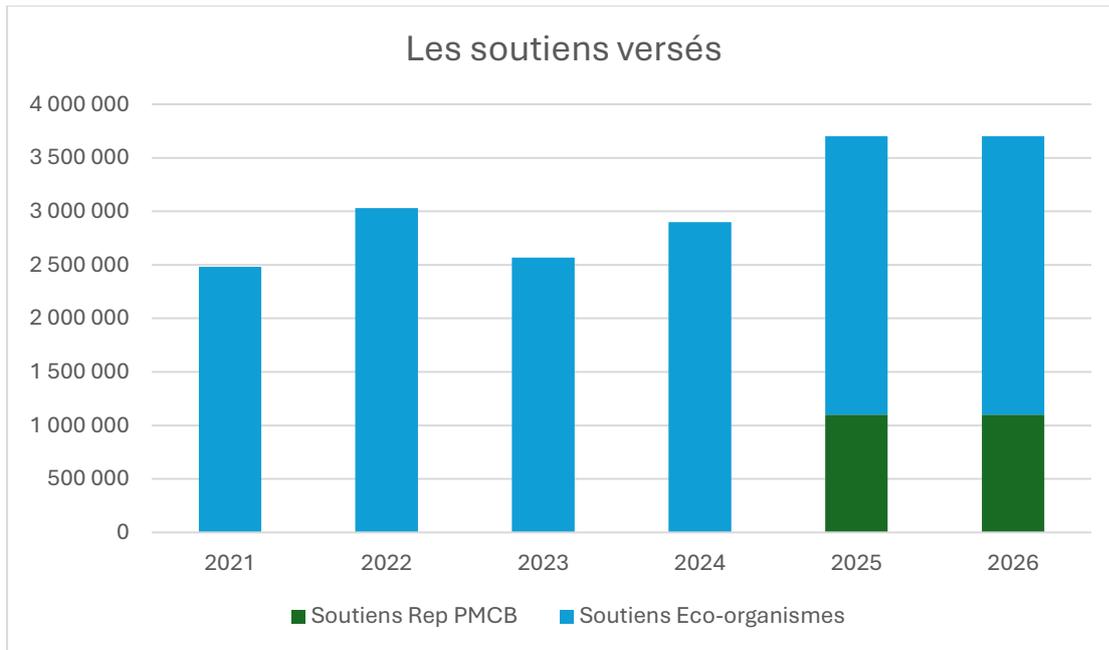


Sur 2025, une baisse de 3,8% est anticipée sous l'effet de la mise en place de la REP PMCB et la décision prise de diminuer d'un forfait les entreprises relevant de l'activité du bâtiment. L'année 2026 devrait être marquée par une légère augmentation en raison de la croissance du nombre des entreprises et l'évolution des tarifs qui sera alors appliquée.



5.1.3 Les soutiens financiers perçus

Il s'agit des soutiens versés par les éco-organismes dans le cadre de la mise en place des filières REP. En constante progression depuis 2021, nous devrions connaître une forte augmentation de ces soutiens à partir de 2025 due à la mise en place de la REP PMCB.



5.1.4 La vente d'électricité

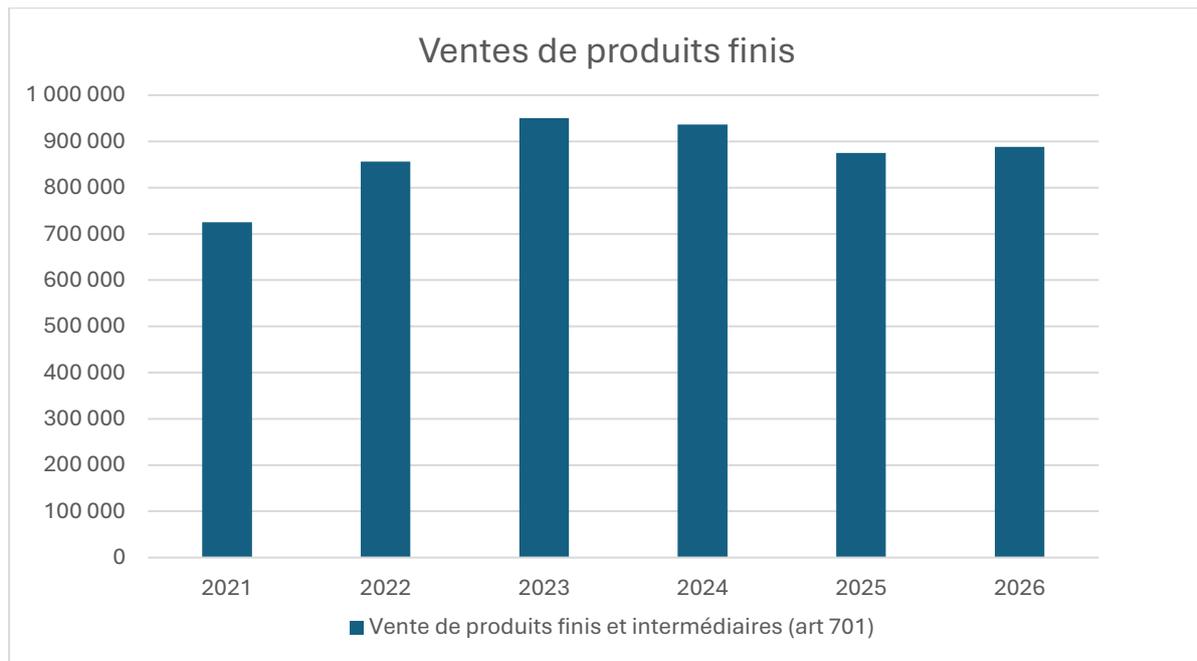
Cette recette est uniquement liée au fonctionnement de l'UVE mais reste soumise à des aléas dans le rythme de production tels que les arrêts usines (d'entretiens ou pour avaries), le niveau de PCI des matières brûlées...

L'électricité produite est rachetée via un contrat d'obligation d'achat dont le prix est actualisé tous les ans.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
EDF	3 346 413 €	3 551 414 €	3 405 667 €	3 999 000 €	3 650 000 €	3 723 000 €

5.1.5 Les ventes de produits

La valorisation (ou recyclage) des produits entrants sur la plateforme permet au Sitcom de transformer les déchets collectés en produits, et donc en ressources financières.



5.1.6 Les recettes de reprise des matériaux

Les recettes de vente des matières issues du tri des usagers sont une source de revenus non négligeables pour le Sitcom et plus spécifiquement pour le budget valorisation qui les comptabilise. Directement liées à l'évolution des cours des marchés mondiaux, ces recettes fluctuent de façon considérable. En 2020 et 2023, le Sitcom a dû faire face à un effondrement du niveau de ces recettes (-1.5 million d'€ en 2023) impactant le budget valorisation mais pour le budget général qui subventionne de façon équivalente l'activité de valorisation matière, alors même que le territoire n'a jamais été aussi performant en matière de tri.

Ces fluctuations difficilement compatibles avec les missions de service public d'un syndicat de déchets obligent à une nette prudence dans les projections financières. Conformément à la note réalisée par le SITCOM « la gestion des déchets, le vrai coût de la performance environnementale », et présentée en annexe du présent ROB, il conviendra, dans un avenir très proche, de pouvoir neutraliser dans nos perspectives et équilibres financiers ces recettes sur lesquelles le Sitcom n'a aucune maîtrise.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes de reprise des matériaux (en €)	2 253 412	2 702 180	1 293 014	1 394 100	1 421 982	1 464 641
Evolution	70,61%	19,92%	-52,15%	7,82%	2%	3%

5.1.7 La facturation des services annexes

Les prestations fournies aux usagers et professionnels sont facturées. Les tarifs de ces prestations sont revus annuellement. Après une légère baisse en 2022, une augmentation continue est constatée depuis. Le vide de four dégagé sur l'UVE à partir de 2025 permettra de prendre en charge, à titre payant, davantage de déchets des territoires voisins, ce qui conduit aux fortes augmentations des recettes d'incinération.



	Budget	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Livraison	Valorisation	149 479 €	161 469 €	170 235 €	160 000 €	162 400 €	164 836 €
MAD de bennes	Valorisation	75 125 €	66 808 €	72 890 €	59 700 €	59 879 €	60 777 €
Apports sur la plateforme	Valorisation	104 978 €	152 943 €	96 656 €	110 000 €	110 330 €	111 985 €
Facturation apports ISDI	Valorisation	183 655 €	145 419 €	192 096 €	198 000 €	198 594 €	201 573 €
Prestations incinération	UVE	264 192 €	149 227 €	160 374 €	154 000 €	500 000 €	750 000 €
MAD de DASRI	Principal	30 400 €	34 880 €	43 458 €	44 631 €	44 000 €	44 000 €
Enlèvement des encombrants	Principal	5 700 €	3 740 €	3 113 €	1 221 €	1 500 €	1 500 €
MAD de fûts d'huile	Principal	4 669 €	3 101 €	2 208 €	1 344 €	1 400 €	1 400 €
MAD de broyat	Principal				40 000 €	40 000 €	40 000 €
Total		818 198 €	717 587 €	741 030 €	768 896 €	1 118 103 €	1 376 071 €
Evolution			-12%	3%	4%	45%	23%

5.1.8 Autres recettes :

- **Le versement des indemnités journalières**

Depuis 2021, ces recettes, directement liées à l'absentéisme, progressent en moyenne de +25% par an depuis 2021. Sous l'effet de la baisse de l'absentéisme enregistrée en 2024, une baisse de 2% a été anticipée. Pour les années suivantes, le Sitcom table sur une prévision prudente de -6%.

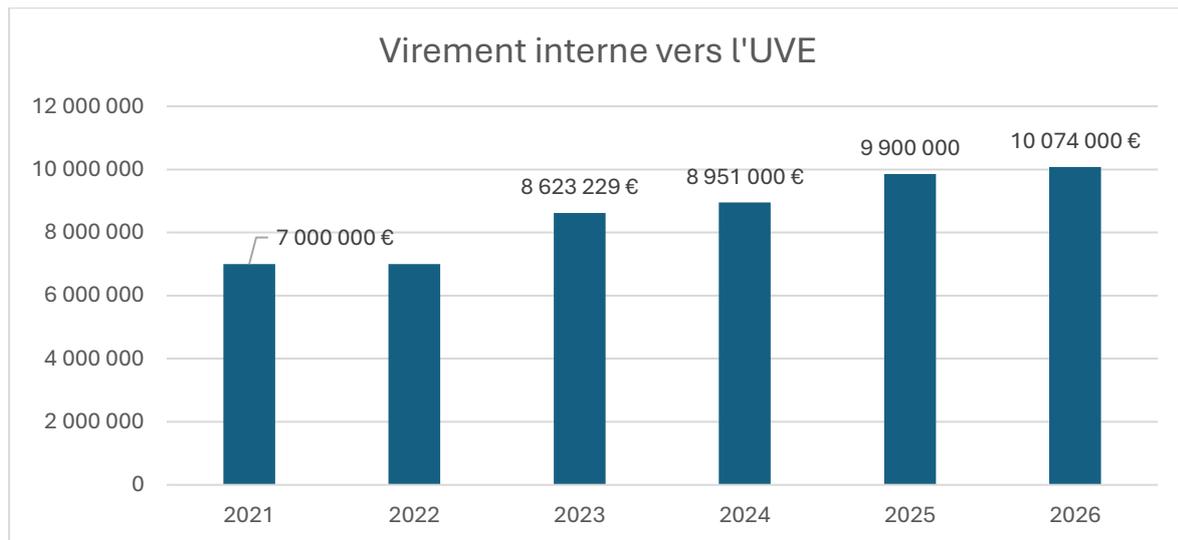
- **Les produits des domaines**

Il s'agit des recettes de :

- Location de toitures photovoltaïques et des antennes relais sur St Vincent de Tyrosse et St Jean de Marsacq (35 000 euros par an). Des démarches de renégociations seront engagées sur 2025.
- Facturation de l'utilisation déchetterie Tarnos par Boucau 186 000€/an. Ce partenariat fera l'objet également de discussions visant à renégocier ce montant avec l'Agglomération Pays basque.
- Facturation du transport de bois vers l'usine Egger à Rion des landes dont le contrat a été renégocié. Ces recettes augmentent de 5% par an.

- **Les dotations d'équilibre entre budgets**

Le budget principal participe à l'équilibre des budgets annexes. Le budget UVE nécessite des versements annuels en constante progression pour absorber l'évolution normale des coûts de fonctionnement et de maintenance.



Vers le budget Valorisation, la subvention d'équilibre :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Subvention d'équilibre du budget principal (art. 7552)	0	380 000	0	800 000	700 000	700 000

5.2 Les recettes d'investissement :

5.2.1 Le FCTVA

En lien avec les dépenses d'équipement supportées en année N-2, le versement au titre du FCTVA intervient sur le budget UVE et le budget principal (le budget valorisation ne comportant pas de section d'investissement).

Si les montants inscrits en prospective demeurent tout à fait symboliques sur le budget UVE, les inscriptions au budget principal constituent un véritable soutien dans le financement des investissements. A titre d'exemple, cette recette permettra de couvrir en 2024 18% des investissements d'équipement.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
UVE	34 946€	9 626€	31 605€	7 605€	30 000€	3 423€
Budget principal	629 860€	968 253€	491 395€	712 160€	720 073€	1 231 869€

5.2.2 Les emprunts

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Budget principal	4 000 000€	0€	800 000€	1 600 000€	2 000 000€	2 000 000€

Le budget UVE ne présente pas de ligne de recours à l'emprunt passé et à venir. Les emprunts sur les années de prospection ne seront réalisés qu'en fonction des dépenses d'investissement réalisées.



5.2.3 Les subventions

Le travail mené permet de faire progresser de façon très nette les subventions perçues sur le budget principal. Les montants inscrits en 2025 et 2026 correspondent aux appels à projets pour lesquels le Sitcom a été retenu.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autres recettes d'investissement	204 974	251 895	510 286	1 477 684	820 766	450 000

Le budget UVE ne présente pas de recettes de subvention.

5.3 Les principales dépenses de fonctionnement

5.3.1 Les charges de personnel

5.3.1.1 Les facteurs d'évolution annuels

Principalement constituées de personnels titulaires, les charges de personnels ont évolué de façon significative essentiellement sous l'effet de facteurs liés :

- Au **Glissement vieillesse technicité** qui représente en moyenne 3 points d'augmentation par an (En 2023, le GVT représentait 540 000 euros de progression)
- Des **réformes successives engagées depuis 2022** portant modification des carrières et reclassements indiciaires. Pour mémoire, dès le 1^{er} janvier 2022, le chapitre 012 a été soumis à l'absorption de la 1^{ère} revalorisation de l'échelonnement indiciaire afférent aux échelles de rémunération C1, C2 et C3 applicables aux agents de catégorie C et aux agents du cadre d'emplois des agents de maîtrise. Cette mesure constitue près de 28% de l'évolution des charges de personnel en 2023. Dans la même dynamique, l'année 2024 a également été marquée par l'attribution de 5 points d'indice majorés (190 000€ de charges supplémentaires).
- **L'évolution des taux de cotisation et charges diverses**. A titre de rappel, en 2024, 300 000 euros supplémentaires étaient dédiés à l'évolution de 1 point du taux de cotisation à la CNRACL, à la progression des charges d'assurance, visites médicales, expertises, GIPA...
- **De l'absentéisme** en progression de 2020 (12,53%) à 2022 (16,91%) et présentant une légère inflexion en 2023, confirmée nettement en 2024 à la suite des mesures mises en œuvre. Pour autant, et malgré cette baisse, le coût chargé du personnel absent a représenté, en 2023, 1,566 million d'euros. Les absences trouvant leur origine essentiellement sur les métiers techniques, le Sitcom, dans un souci de maintien de la qualité de service, doit remplacer ces personnels. Aussi, toujours pour la même année, le coût du remplacement des personnels absents représentait une charge de 1,3 millions d'euros.

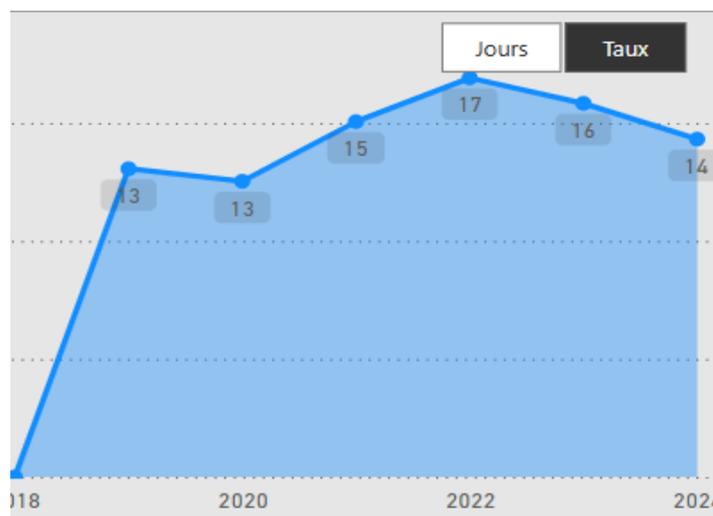


5.3.1.2 Rappel des mesures budgétaires exceptionnelles engagées en 2024 et résultats obtenus

La recherche d'optimisation des fonctionnements des services associée à l'analyse de l'absentéisme a conduit les élus du Sitcom à valider, pour l'année 2024, la mise en place de mesures fortes dont les principaux objectifs ont été présentés au DOB 2024 à savoir :

- **La maîtrise des coûts de gestion des déchets telle que prévue par la Feuille de Route** à savoir notamment la stratégie de modernisation de sa collecte des ordures ménagères engageant à terme une diminution des besoins humains (de 3 agents à 1 agent par tournée).
- **La lutte contre l'absentéisme** : un enjeu de premier ordre. Les investigations et réflexions menées ont permis de mettre en lumière, sur le service collecte, la présence de près de 15 000 heures de récupération restant à prendre pour les agents. Le choix a été fait d'ouvrir une enveloppe budgétaire afin de recruter de façon temporaire des agents contractuels dédiés à l'absorption de ces crédits d'heures.

A la date du 17 novembre 2024, le taux d'absentéisme, tous arrêts confondus, est de 14,32%, taux qui n'a pas été atteint depuis 2020.



- **L'optimisation des règles d'attribution des congés annuels** permettant de réduire de façon très significative le nombre des emplois saisonniers
- **La mise en place, dès le 1^{er} janvier 2024**, des mesures de la loi AGECE conduisant à la création d'un nouveau service de collecte des biodéchets sur l'ensemble du territoire.

5.3.1.3 L'évolution des charges de personnels à compter de 2025 : une évolution à la baisse

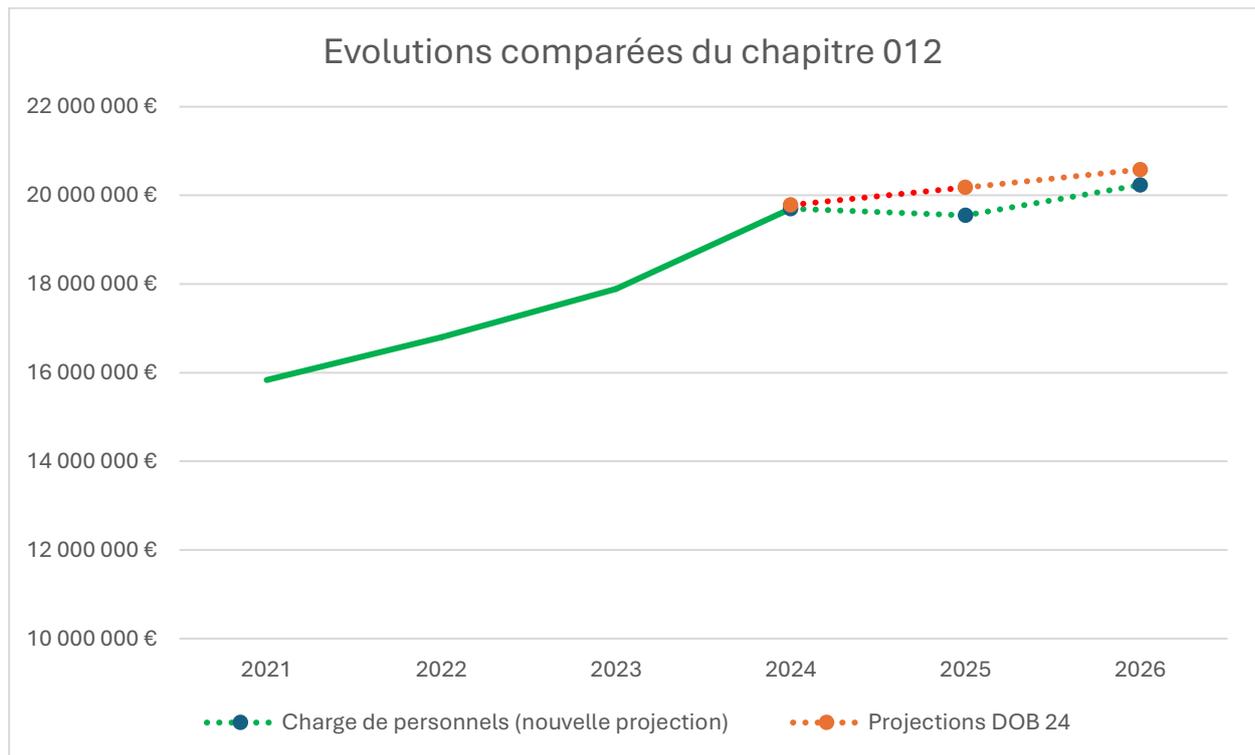
Conformément aux objectifs fixés lors du DOB 2024, les charges de personnels vont connaître une décroissance en s'établissant à **19,55 millions d'euros en 2025, soit une baisse de 0,78% par rapport à 2024**. Notons que cette baisse intervient dans un contexte d'augmentation des



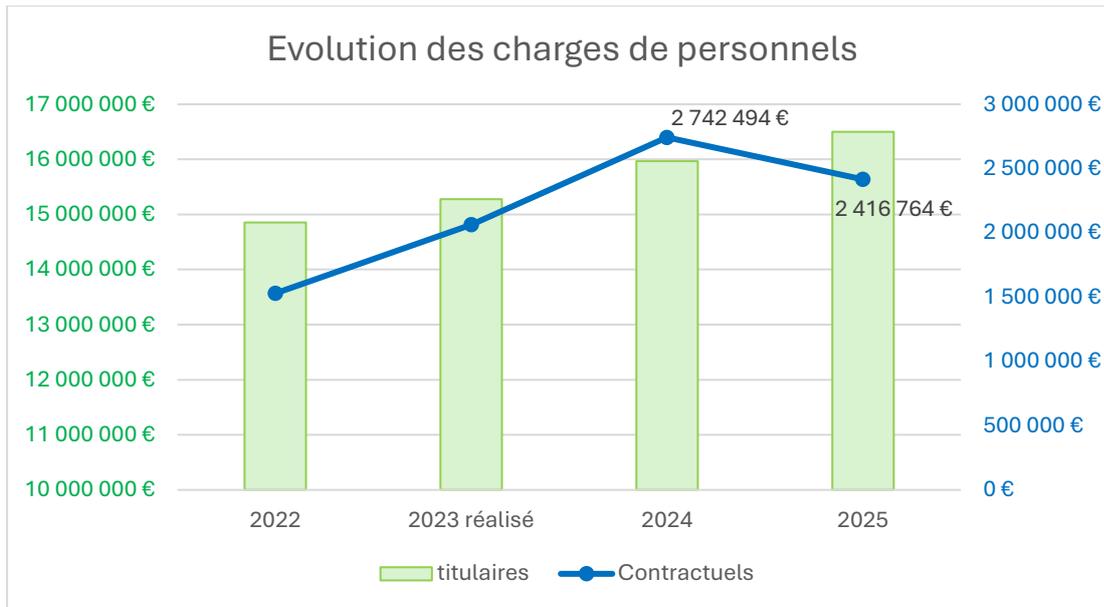
cotisations CNRACL de 4 points soit 368 000€. En neutralisant cette augmentation, le taux de réduction des charges de personnel **aurait atteint -2,63%**.

2021	2022	2023	2024	2025	2026
15 834 107,00 €	16 799 467,00 €	17 890 000,00 €	19 700 000,00 €	19 550 000,00 €	20 234 250,00 €

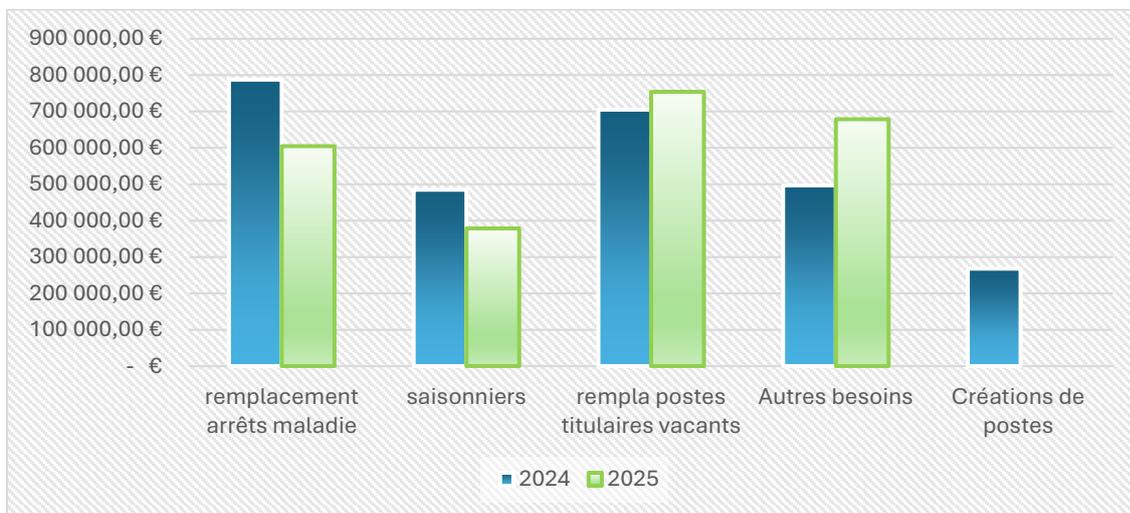
En comparaison aux projections réalisées en 2024, la tendance d'accroissement des charges de personnel est inférieure aux courbes d'évolution annoncées en 2025 et 2026.



Les prévisions fixées sur 2025 sont conformes aux engagements pris en 2024 quant à l'évolution des profils statutaires des agents du Sitcom. En effet, tandis que l'augmentation des charges des agents titulaires est maîtrisée à 3,36%, la part des rémunérations des personnels contractuels baisse de plus de 11%.



De façon plus précise, les recrutements des personnels contractuels sont en augmentation pour les motifs liés au remplacement des titulaires (postes vacants) et d'autres besoins (alternance, accroissement d'activité). Comparés à 2024, les recrutements de personnels saisonniers vont diminuer ainsi que les postes ouverts pour les remplacements d'arrêt maladie. Aucun recrutement ne sera réalisé dans le cadre de la création d'emploi.



5.3.2 Les charges à caractère général

Ces charges figurent au chapitre 011 du budget principal. Elles financent le fonctionnement quotidien des services. Ce chapitre couvre également les prestations confiées à des tiers (entretiens de certains véhicules, locations diverses...).

Les charges courantes évoluent, d'une année sur l'autre, dans des proportions différentes selon les budgets.



	2021	2022	2023	2024	2025	2026
B. principal	7 525 918 €	8 219 425 €	8 195 025 €	8 522 690 €	8 735 757 €	8 954 151 €
<i>Evolution</i>	5,04%	9,21%	-0,30%	4,00%	2,50%	2,50%
Budget UVE	4 890 617 €	5 432 944 €	6 179 516 €	6 950 000 €	7 262 750 €	7 516 946 €
<i>Evolution</i>	-4,06%	11,09%	13,74%	12,47%	4,50%	3,50%
Valorisation	3 187 142 €	3 988 590 €	3 327 176 €	3 555 000 €	3 697 200 €	3 845 088 €
<i>Evolution</i>	18,31%	25,15%	-16,58%	6,85%	4,00%	4,00%
Total	15 603 677 €	17 640 960 €	17 701 718 €	19 027 690 €	19 695 707 €	20 316 185 €

Malgré les efforts cumulés pour contenir l'évolution de ces chapitres dès l'année 2022, les premiers effets de la guerre en Ukraine et l'inflation s'installent sur l'ensemble des postes de dépenses. Sur le budget principal, les dépenses de carburant font un bond de 771 434€ (portant ainsi le total de ce poste à près de 2,6 millions d'euros). Il en va également de même pour le budget valorisation qui enregistre des progressions allant jusqu'à +68%.

Directement en lien avec l'évolution des tonnages sur la plateforme, les charges de transports de matériaux (graves de mâchefers, bois, béton, cartons, compost...) bondissent de +57% en 2022 et se maintiennent à un haut niveau sur 2023. L'ensemble des prestations réalisées par des tiers (entretiens sur véhicules, dépenses de maintenance...) suivent la même tendance inflationniste (+9% pour le budget principal, +40% sur les dépenses de maintenance sur l'UVE...). Il en va également de même sur des achats des réactifs nécessaires au bon fonctionnement de l'usine de valorisation énergétique (Ammoniaque, Bicarbonate, Charbon actif pour le traitement des fumées) qui, à besoin identique à l'année 2021, concentrent une dépense supplémentaire de 56%, soit 531 665.98€.

En parallèle, l'évolution annoncée de la TGAP depuis 2020 alourdit les dépenses de fonctionnement de l'UVE de près de 1,2 millions d'euros en 5 ans.

TGAP

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
€/tonne	3 €	8 €	11 €	12 €	14 €	15 €
Montant	294 621 €	760 989 €	946 898 €	1 107 579 €	1 301 000 €	1 485 000 €
Cumul		466 368 €	652 277 €	812 958 €	1 006 379 €	1 190 379 €

Malgré la persistance de prix élevés sur les années suivantes, des actions portées par le Sitcom ont permis de limiter les hausses sur ce chapitre. Il s'agit notamment des dépenses de location qui ont été limitées dans le cadre d'une mise en commun des moyens, la mise en régie du nettoyage des bâtiments a également permis d'annuler une charge conséquente sur tous les budgets et garantir un retour au travail de personnels éloignés pour des raisons de santé. L'accroissement des compétences des agents de l'atelier a également eu pour effet de réduire la part des réparations confiées aux prestataires.

La baisse des tonnages de flux entrants sur la plateforme a également permis de réduire de façon significative les dépenses en 2023 de location d'engins, de traitement des plastiques, du



concassage du béton, de traitement des déchets spéciaux, de traitement du bois et de transport de matériaux.

Le taux d'inflation constaté en 2024 et estimé sur les années suivantes, associé aux effets positifs des actions portées par la feuille de route, la décroissance des tonnages globaux, la transformation de la collecte, l'optimisation du fonctionnement de l'UVE et les investissements portés sur les années précédentes..., nous conduisent à envisager une évolution des charges à caractère général moins élevées que les années précédentes. Aussi, les projections d'évolution sont les suivantes :

- Budget principal : +2.5% sur 2025 et 2026
- Budget UVE : +4% en 2025 et +4% en 2026
- Budget Valorisation : +4% sur chacune des années de prospective

5.3.3 Les autres charges

Il s'agit ici du chapitre 65 de chacun des budgets.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
B. principal	7 160 145 €	7 491 931 €	8 956 176 €	9 973 147 €	10 748 849 €	10 974 613 €
Budget UVE	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Valorisation	14 838 €	- €	3 402 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €

Ce chapitre enregistrant notamment les virements internes réalisés aux budgets annexes (UVE et Valorisation), il est tout à fait normal de constater des niveaux de dépenses particulièrement importants et en constantes croissances (CF : recettes...).

5.4 Les principales dépenses d'investissement

Les dépenses affectées au budget UVE sont plafonnées à 200 000€ en 2025 et 2026.

Pour le budget principal, les opérations d'investissement sont identifiées dans le tableau ci-dessous :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1803 - Travaux déchetteries -	917 000	280 643	781 902	840 733	250 000	250 000
1905 - matériel administratif et informatique	0	0	0	39 852	0	0
2004 - Plateforme - achat matériel + voirie	306 000	85 093	95 522	51 027	80 000	80 000
2101 - Matériel roulant -	970 000	991 611	971 500	735 000	0	0
2102 - Matériel de collecte fixe -	231 000	526 281	427 500	452 458	400 000	400 000
2103 - Matériel administratif - informatique - 2103	142 000	93 211	18 036	23 522	0	0
2105 - Achat conteneurs avec convention - Projets communes et EPCI	271 000	194 453	511 060	91 536	155 750	130 000



	2021	2022	2023	2024	2025	2026
2106 - Petits équipements - outillage	1 500	10 600	27 090	34 322	20 000	20 000
2107 - Travaux d'aménagement des conteneurs (convention EPCI)	35 000	23 310	24 400	21 891	35 000	35 000
2108 - Extension densification des PAV	0	115 327	340 215	32 211	210 000	210 000
2201 - Achat gros matériel sur plateforme	0	806 868	0	1 127 600	0	450 000
2206 - Amélioration continue des sites	0	0	52 743	24 694	80 000	80 000
2208 - Acquisition de matériels spécifiques	0	0	342 126	513 581	380 000	300 000
2301 - Travaux Pont bascule - St Paul	0	0	0	210 556	0	0
2302 - mobilier	0	0	17 920	20 598	20 000	20 000
2303 - matériel informatique - acquisitions matérielles et immatérielles	0	0	142 200	162 600	160 000	200 000
2304 - biodéchets	0	0	693 500	453 573	144 251	50 000
2305 - achats conteneurs avec convention - projets privés	0	0	138 300	450 739	95 000	95 000
2307 - travaux installation conteneurs	0	0	0	20 000	0	0
2401 - Transformation des collectes et implantations	0	0	0	520 800	500 000	500 000
2402 - Matériels pour collecte support opérationnel	0	0	0	172 555	100 000	100 000
2501 - Equipement hors foyer	0	0	0	0	361 700	0

Les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
202301 - ACP - Matériel roulant de collecte	0	0	631 500	2 131 991	2 182 000	1 800 000
202302 - ACP - Travaux site Messange	0	0	0	39 581	1 400 000	200 000
202303 - Pôle économie circulaire	0	0	31 500	60 300	1 000 000	0
202401 - contrôle accès déchetteries	0	0	0	25 000	350 000	1 150 000

Total des opérations et AP/CP par année :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Total	3 096 500	3 572 059	5 368 211	8 258 887	7 968 369	6 070 000



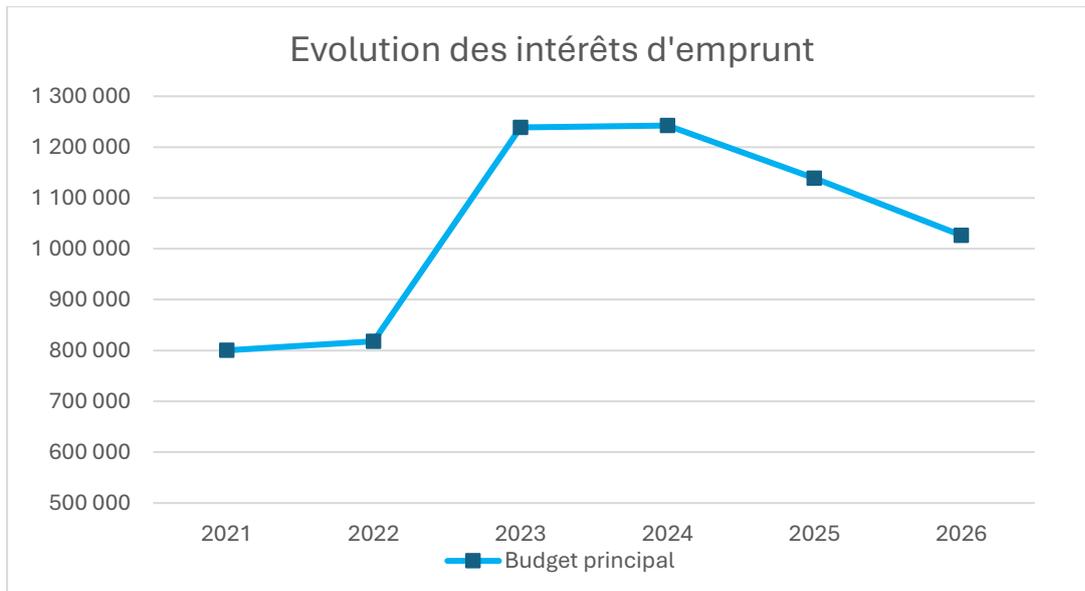
5.5 Le profil de la dette

5.5.1 Pour le budget principal

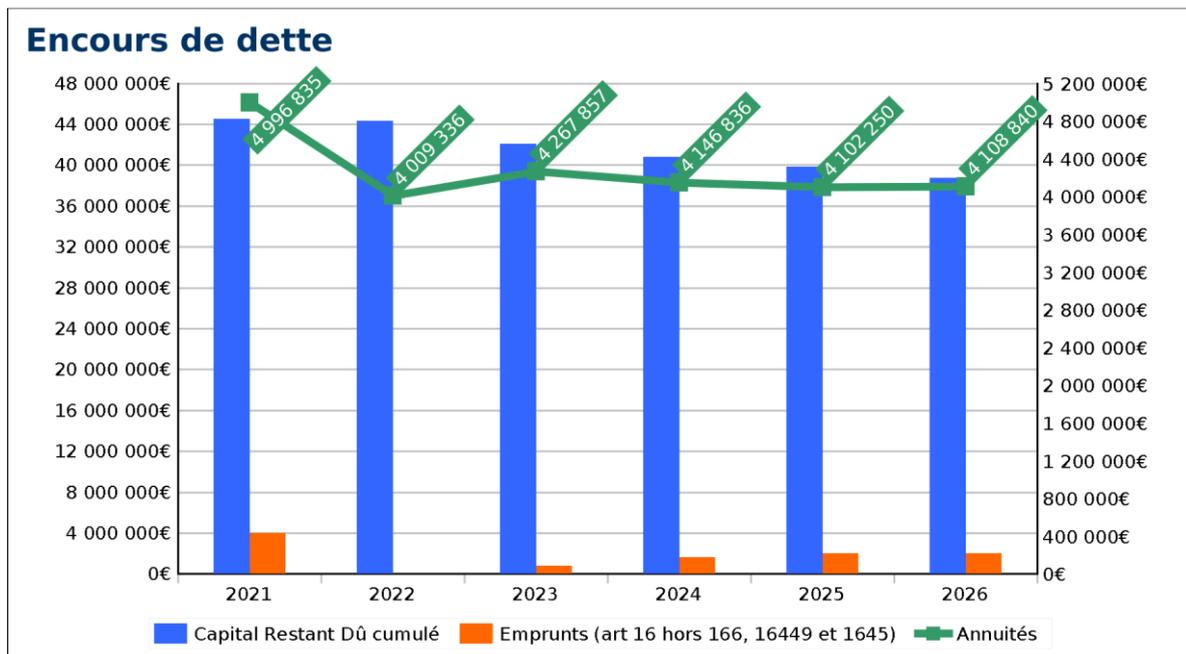
L'évolution des intérêts d'emprunt

Face aux évolutions des taux d'intérêt, le SITCOM a fait le choix en 2023 de renégocier certains crédits en cours permettant une économie de plus de 500 000 euros entre 2023 et 2026.

Intérêts d'emprunt	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Budget principal	800 224	818 216	1 238 767	1 242 377	1 139 202	1 026 509
Evolution n-1	10,19%	2,25%	51,40%	0,29%	-8,30%	-9,89%



L'encours de la dette sur le budget principal

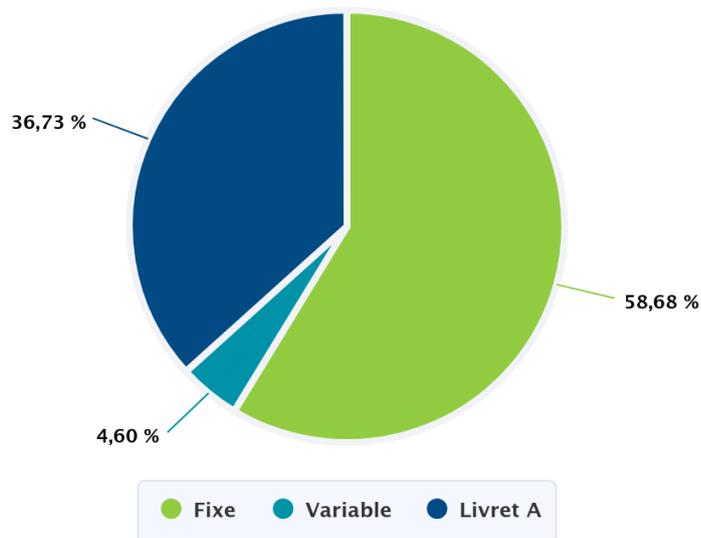




	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Ratio de désendettement	10,8 ans	11,2 ans	8,5 ans	6,6 ans	6,8 ans	6,3 ans

Le profil de la dette du budget principal au 1^{er} janvier 2025

Type	Encours	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	23 404 843 €	2,38%
Variable	1 833 342 €	5,38%
Livret A	14 650 606 €	3,80%
Ensemble des risques	39 888 792 €	3,04%



Dette par prêteur

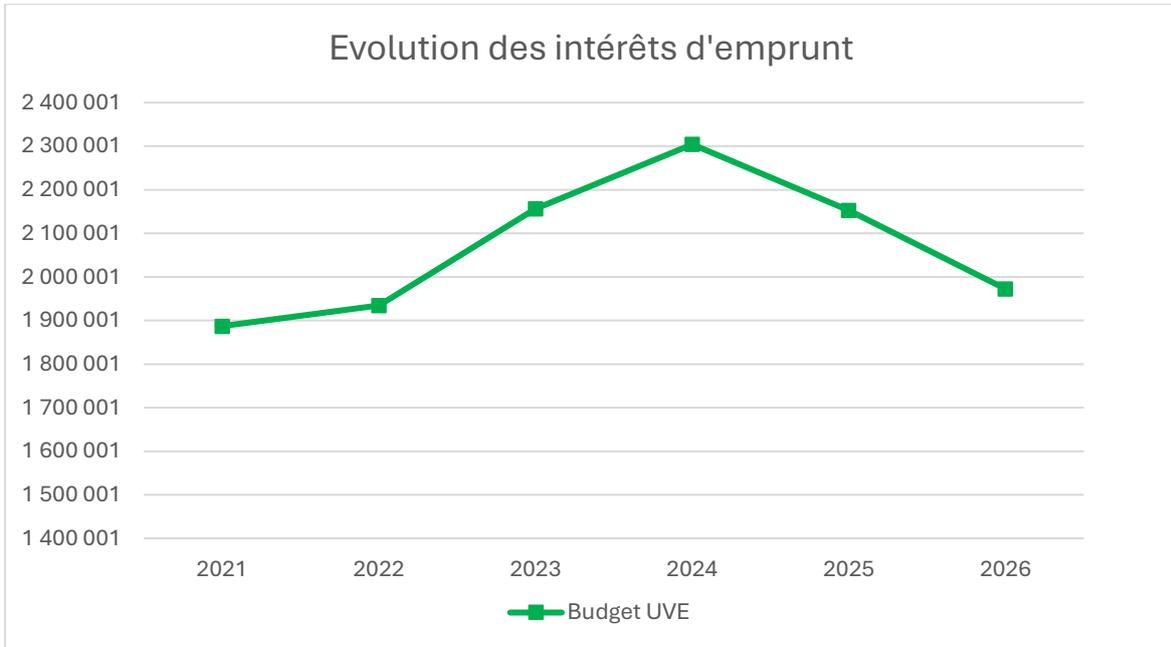
Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	14 883 939 €	37,31%
CAISSE D'EPARGNE	9 239 139 €	23,16%
SFIL CAFFIL	6 975 334 €	17,49%
BANQUE POSTALE	3 784 516 €	9,49%
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	2 469 038 €	6,19%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	1 736 826 €	4,35%
CREDIT AGRICOLE	800 000 €	2,01%
Ensemble des prêteurs	39 888 792 €	100,00%



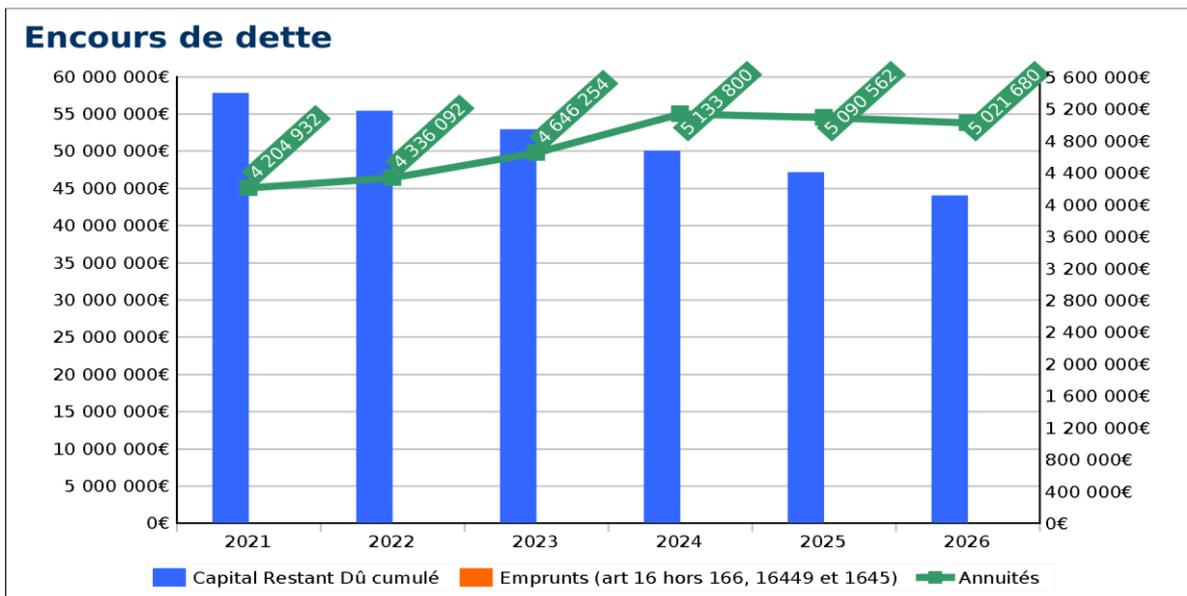
5.5.2 L'encours de la dette pour le budget UVE

L'évolution des intérêts d'emprunt

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Budget UVE	1 887 175	1 934 200	2 156 316	2 304 104	2 152 494	1 972 376
Evolution n-1		2,49%	11,48%	6,85%	- 6,58%	- 8,37%



L'encours de la dette

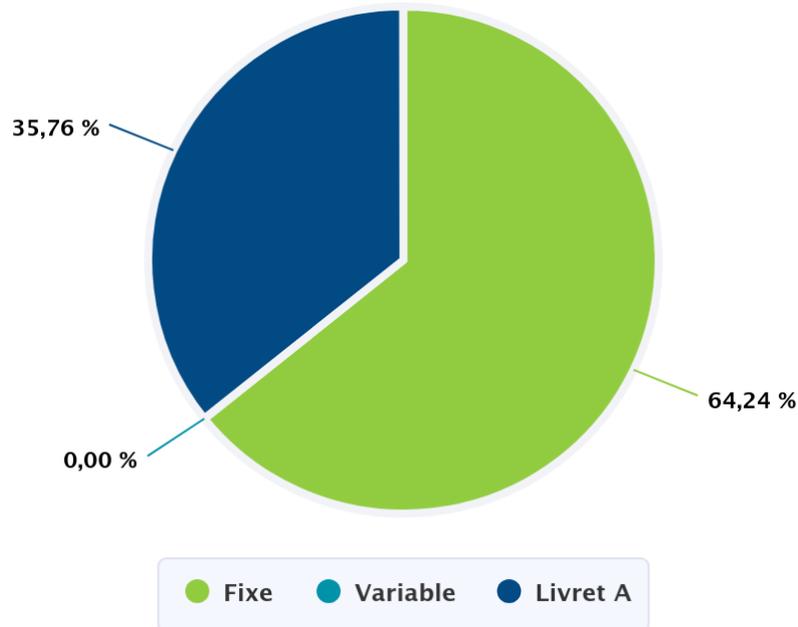


	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Ratio	23 ans	25 ans	24,4 ans	18,4 ans	17 ans	13,7 ans



Dette par type de risque

Type	Encours	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	32 441 648 €	4,31%
Variable	0 €	0,00%
Livret A	18 057 264 €	3,75%
Ensemble des risques	50 498 911 €	4,11%



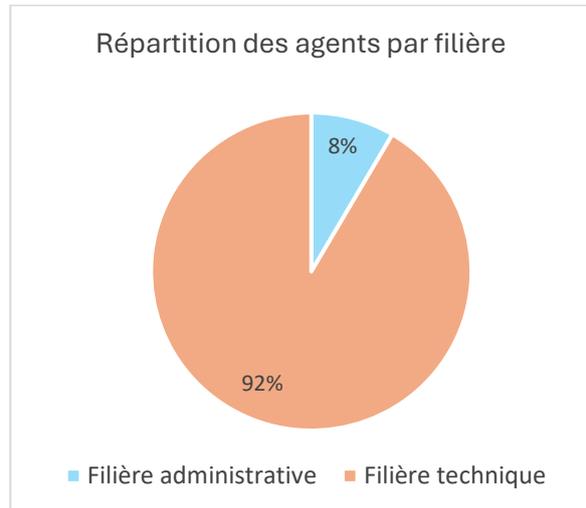
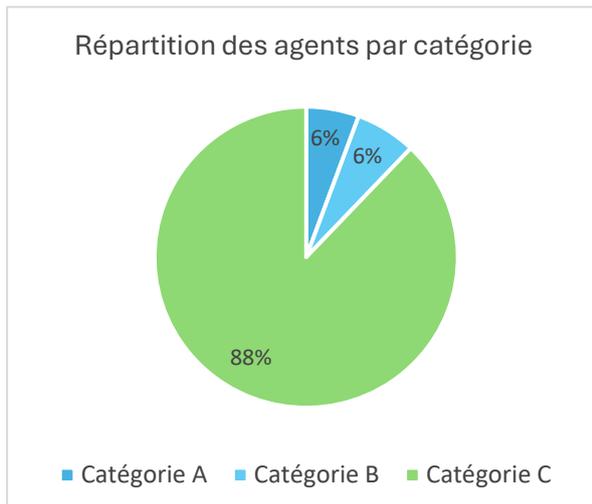
Dette par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18 057 264 €	35,76%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	16 419 356 €	32,51%
BANQUE POSTALE	16 022 291 €	31,73%
Ensemble des prêteurs	50 498 911 €	100,00%

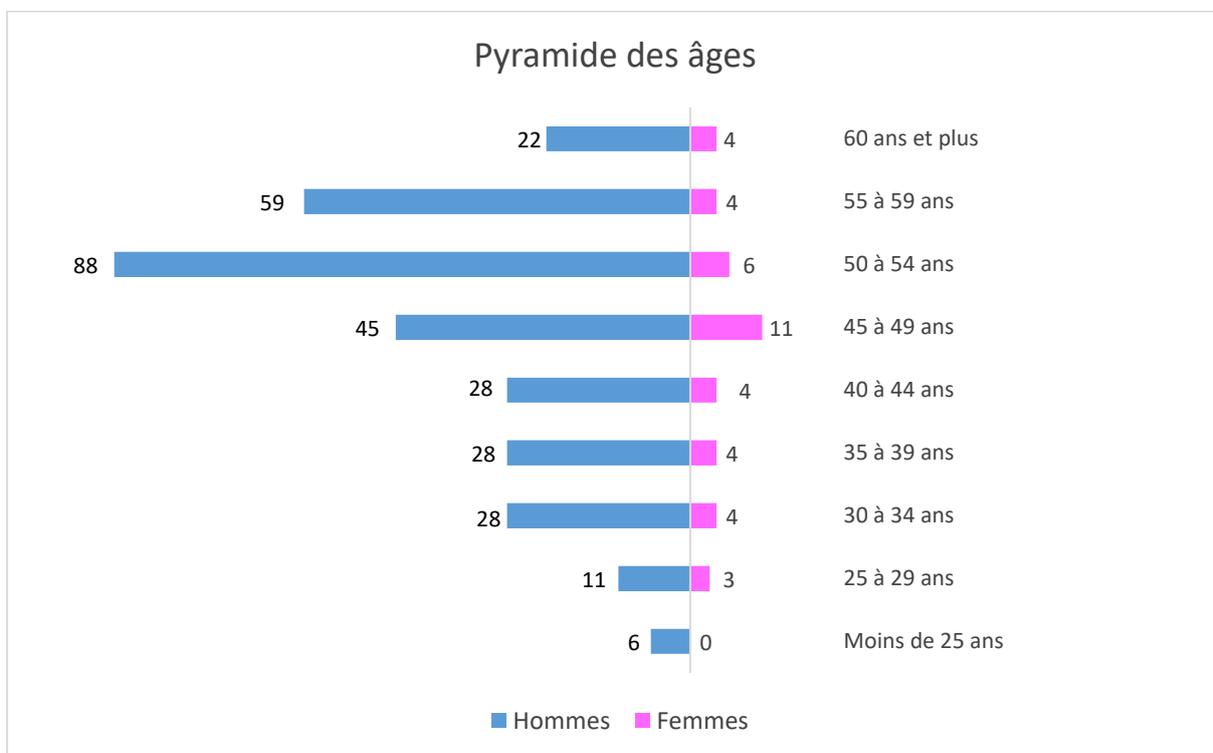
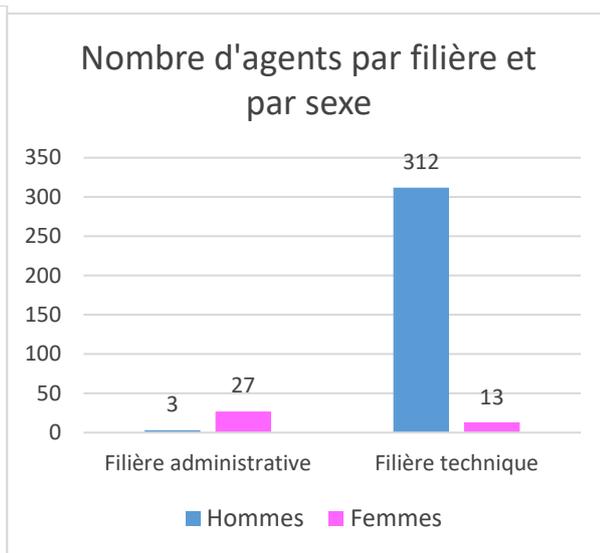
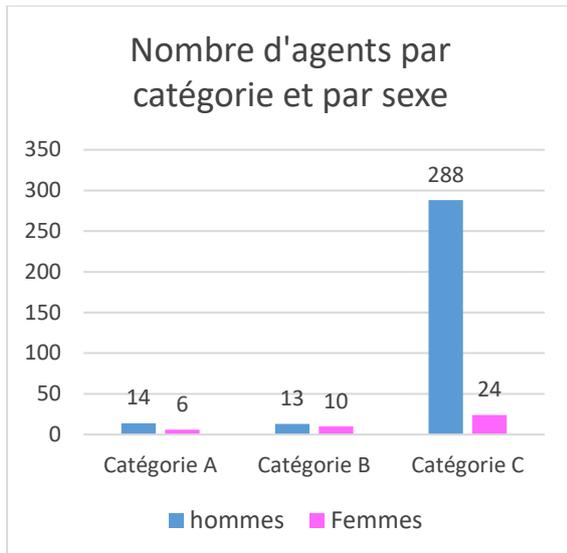


5.6 Les effectifs au Sitcom

EFFECTIF DU SITCOM au 31/12/2024



Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoint technique	72%
Agent de maîtrise	12%
Adjoint administratif	5%
Technicien	5%
Ingénieur	4%
Rédacteur	2%
Attaché	2%
	100%



6 Annexe : « Le vrai coût de la performance environnementale »